

L'ACTION nationale

L'Action Nationale :

Problème Majeur

Rév. Père E. Messier, S.J. :

Immigration : pensée de l'Eglise

Pierre Laporte :

Panorama de l'immigration : la leçon des faits

Jean-Marc Léger :

Le devoir du Québec envers l'immigrant

*Le Canada français
et l'Immigration*

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

UN TEXTE CAPITAL :

*Mémoire de la Société d'Assistance aux Immigrants,
à la Commission Tremblay.*

LE MOIS :

*Les syndicats ouvriers
et l'action politique*

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● Directeur: Pierre LAPORTE ●

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont: MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, vice-président; Jean-Marc Léger, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx, Guy Vanier; R.P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S., Arthur Laurendeau, René Chaloult, Gérard Filion, L.-Athanasie Fréchette, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R.P. Richard Arès, S.J., Wheeler Dupont, André Dagenais, Alphonse Lapointe, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau.

Administration :

CASIER POSTAL 221, STATION E,
Montréal

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

S'ENLEVE RAPIDEMENT

UN TEXTE CAPITAL

Un ouvrage unique en son genre

" LA PENSEE D'HENRI BOURASSA "

Le dernier mot sur les divers aspects de l'action intellectuelle d'un homme qui a marqué son siècle. Un volume de 250 pages. Des études pénétrantes de F.-A. Angers, A. Laurendeau, des Pères R. Arès, s.j., et J.-P. Archambault, s.j., Patrick Allen et Roland Parenteau. Plus un index complet des écrits de Bourassa.

Un ouvrage indispensable à tout Canadien français

EN VENTE AUX EDITIONS DE

L'ACTION NATIONALE,

C.P. 221 — STATION E — MONTREAL

et dans les bonnes librairies

\$1.00 l'unité

LES AMIS DE LA REVUE

RAYNAULT, Adhémar

Achat et vente de propriété
Prêts : 1^e et 2^e hypothèque
● 3573 est, Ontario — FA 1751

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances
3750, rue Lacombe
● AT 6433

CHAUSSE, Fernand

AVOCAT
● 152 est, Notre-Dame
MA 1922

PAQUIN, Philias

PHARMACIEN
● Angle Boul. Rosemont et Chabot
CR 2358

DENIS, Arcadius

AVOCAT
● 86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

SARRAZIN, Arthur

PHARMACIEN
● Sarrzin-Choquette,
Montréal

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT
● 57 ouest, rue St-Jacques
HA 1336

PAQUETTE, P.-E.

FERRONNERIE
● 1115 est, rue Mont-Royal
GI 3337

THERRIEN, F.-E., avocat

● Ch. 812, Edifice des Tramways,
159 ouest, rue Craig, Mtl.
HA 3797

CARON, Marcel

● Assurances générales
5117, Boul. Rosemont, Mtl.
TU 3275

VANIER, Anatole

AVOCAT
● 57 ouest, St-Jacques
HA 2841

NADON et DE CARUFEL

● Comptables agréés
10 ouest, rue St-Jacques
PL 2739

FRÉCHETTE, L.-A.

NOTAIRE
● 159 ouest, Craig
LA 9607

LAROCHE, Willie, C.C.S.

● Assurances générales
477, St-François-Xavier, cb. 310
Bur. : HA 0422 - Rés. : HA 8064

ROBILLARD, Michel

NOTAIRE
● 934, Ste-Catherine est
LA 3138

EMILIE ROCHETTE & FILS

● Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5233
352, rue St-Valier, Québec

POULIN, Albert

ARCHITECTE
● 1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. : 2-4620

GALARDO, Armand

● "Fruiterie St-Louis-de-France"
Epicerie, viandes cuites.
515, rue Roy — PL 1729

ALBERT ROUSSEAU Ltée

● Charbon - Huile
10720, Millen
DU 4146

FOURNIER, Albert

● Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

ROY, Roméo
Spécialités pharmaceutiques
Longueuil, P.Q.
OR 5-0349

Salaison MAISONNEUVE
BACON marque "MORIN"
1410, De LaSalle
CL 4086-7

DESCHÊNES & Fils Ltée
Matériaux de plomberie et chauff.
5685, Iberville
FR 5176-7

SANSOUCY, Arthur
BOUCHER-ÉPICIER
3995, Hochelaga
CL 2839

MASSÉ, Paul
AVOCAT
152 est, rue Notre-Dame
BE 1971

AUG. BRUNETTE Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
4154, rue Hôtel de Ville
PL 1946

LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.
ARCHITECTE
3, avenue Kelvin, Outremont
AT 3434

DUST-O-DUST
Poudre à balayer
7028, De La Roche, Mtl.
Rolland Trépanier — CA 9071

ANGERS, Adrien, C. d'A.A.
Assureur agréé
Bureau : 4009, rue Hochelaga
CL 7797

La Cie TULIPPE Ltée
Cravates, écharpes et robes de
chambre 4630, rue Iberville, Mtl.
FA 2533

 POMPONNETTE INC.
J. BRASSARD, prés.
256 est, Ste-Catherine, Mtl.

SÉGUIN, Paul-Émile
NOTAIRE
6726, St-Hubert
DO 8739

MAXIME
Nettoyeurs & Teinturiers
4140, rue St-Denis
BE 1158

CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.
Propriétaire Pharmacie Cambron
Spécialité : Prescriptions
775 est, rue Roy — HA 9755

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

Abonnement : \$3.00 par année

Administration :

C.P. 221 — STATION E — MONTREAL
Montréal

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe
par le Ministère des Postes, Ottawa.

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEULT, C.A.

159 Ouest, rue Craig,
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

Ascenseurs modernes de tous genres,
soudures électriques et autogènes, etc.

208, rue du Port

Québec

TOUS LES
ACCESSOIRES
ÉLECTRIQUES

(strictement en gros)



"Le temple de la lumière"

Ben BÉLAND, président - Jean BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.
7152, boul. ST.-LAURENT, Montréal — GRavelle 2465

Pour devenir propriétaire . . .

Épargnez avec :

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : CHerrier 5415-5515

“Pour Bâtir”

Une somme de directives de notre historien national

LE CHANOINE LIONEL GROULX



Il vous faut,

Il faut à vos amis,

ce livre de chevet



“Pour Bâtir”

un volume de 230 pages :

\$2.00



En vente aux

Editions de l'Action Nationale

C.P. 221 — STATION E — MONTREAL

Tél. : RE 7-7176

Aux abonnés, aux lecteurs, aux amis de l'Action Nationale

- Voulez-vous que "l'Action Nationale" continue à se maintenir librement, sans inquiétude pécuniaire, d'une manière permanente ?
- Voulez-vous qu'elle rayonne toujours davantage ? Pour ce, nous avons besoin IMMEDIATEMENT du concours de tous les véritables NATIONALISTES.
- Abonnez-vous immédiatement, faites abonner vos amis ou renouvelez votre abonnement dès maintenant. (Un an : \$3.00, deux ans : \$5.00, abonnement de soutien : \$5.00).
- Payez un abonnement à un parent, à un ami, à une personne qui exerce une influence dans son milieu.
- Annoncez dans votre revue.
- Allongez la liste des "Amis de la Revue" en insérant votre carte d'affaire sous cette rubrique.
- Encouragez notre service de **LIBRAIRIE**.

COUPON D'ABONNEMENT

L'Action Nationale,
C. P. 221, Station E, Montréal.

Abonnez à mes frais les personnes suivantes :

Noms

Adresses

.....
.....
.....
.....

Nom adresse Tél.....

L'ACTION NATIONALE

VOL. XLIII, No 5

MONTREAL

mai-juin 1954

Problème majeur

Les Canadiens français ne savent plus exactement comment aborder le problème de l'immigration.

Autrefois ils étaient contre. Ils avaient raison. Ils avaient la conviction que l'immigration était dirigée contre eux. A la natalité des Canadiens français on opposait les immigrants britanniques.

Notre opposition n'a pas été vaine. Elle a freiné une politique qui autrement aurait été désordonnée. Sans votre vigilance, les francophobes d'Ottawa auraient "de ce pré tondu" bien plus que la largeur de leur langue.

Donc nous avons eu raison de nous opposer. Et cette opposition n'a pas été inutile.

Des faits nouveaux ont changé notre manière de voir. Deux guerres mondiales ont fait des millions de malheureux et, par ricochet, du Canada, une espèce de terre promise, où l'on espère trouver à la fois le pain et la sécurité.

Le Canada a modifié sa taille. De pays très jeune et peu développé, il s'est haussé en moins de 50 ans au rang de nation mondiale.

Les Canadiens français ont peu à peu changé d'opinion au sujet de l'immigration. Pour les raisons mentionnées plus haut. Ils ont compris qu'un Canada en pleine expansion a besoin d'immigrants. Ils ont entendu l'Église demander à tous les pays qui le pouvaient de recevoir des immigrants. Ils ont constaté enfin que les immigrants entrent toujours plus nombreux et qu'il vaudrait mieux canaliser à leur profit une partie de cette immigration plutôt que de dépenser inutilement des efforts pour tenter de la bloquer.

Il y a eu une évolution considérable de la pensée canadienne française avec le résultat que la majorité des nôtres ne savent plus exactement où loger en matière d'immigration.

Ce numéro spécial de l'Action Nationale tente de situer le problème, de donner les directives.

Un problème grave c'est celui de l'accueil que nous devons faire aux immigrants. Accueil immédiat, d'abord, à leur arrivée, et accueil psychologique qui se traduit par une attitude: hostile, indifférente ou sympathique. Les chefs du Canada français ont cessé d'être opposés à l'immigration, mais les Canadiens français continuent d'être opposés aux immigrants. On les tient sinon pour des ennemis, au moins pour des intrus.

En lisant les différents articles de notre numéro spécial on constatera que ce problème de l'accueil à faire aux immigrants revient souvent. C'est le premier par ordre d'importance. Environ 200,000 immigrants entrent au pays chaque année. Sur ces 200,000 il y en a peut-être la moitié qui sont susceptibles d'opter pour le groupe de langue française. Si nous ne faisons pas le nécessaire, nous aurons dans un quart de siècle

un Canada avec une population qui aura doublé et un groupe de langue française qui comptera pour un sixième à peine. A notre natalité, — qui n'est même plus ce qu'elle était, — joignons l'immigration.

Mais cesser d'être contre l'immigration ne veut pas dire être en faveur de n'importe quelle immigration. Rien ne nous oblige à souhaiter, ou à permettre, qu'on accueille sans discernement des milliers d'immigrants. La charité chrétienne ne nous y oblige pas et d'impérieux motifs techniques, politiques et économiques demandent au contraire, que nous nous y opposions vigoureusement. Le Canada, se compose de deux groupes ethniques: l'un de langue anglaise représentant environ 70 p.c. de la population, l'autre de langue française, qui groupe 30 p.c. de la population. Nous devons exiger que l'immigration ne change pas ces données de base. Nous avons droit à un nombre suffisant d'immigrants de langue française ou de religion catholique ou susceptibles de devenir français, ce qui suppose notre volonté de les attirer à nous.

Accepter une autre immigration que celle là serait peu réaliste au point de vue canadien et serait un suicide au point de vue canadien français.

Donc deux problèmes essentiels. Attitude du Canada envers l'immigration et attitude des Canadiens français envers les immigrants.

Quels organismes possédons-nous pour trouver des solutions à ces problèmes et, surtout, pour exécuter les décisions qui auront été prises? Peu de choses. Il existe quelques organismes au dévouement considérable, mais aux ressources limitées. Ils font ce qu'ils peuvent, mais c'est trop peu.

La clef de voute d'un système vraiment efficace

devrait être le gouvernement de la province de Québec. Pour plusieurs raisons. En vertu de la constitution il a dans ce domaine juridiction concurrente avec le gouvernement fédéral. Au point de vue canadien-français, il est le premier représentant de nos intérêts au Canada. Au point de vue ressources, c'est lui qui peut alimenter tout le système.

Il faudrait mettre au point un programme d'action commun. Cela pourrait se faire à l'occasion d'un congrès sur l'immigration.

L'ACTION NATIONALE.

IMMIGRATION: pensée de l'Église

“Si un immigrant séjourne avec vous dans votre pays, vous ne le molesterez pas. Il sera pour vous comme l'un de vos compatriotes et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été émigrants au pays d'Égypte. Je suis Yahvé votre Dieu.” (*Levitique c. XIX v. 33-34*)

Le premier août, mil neuf cent cinquante deux, Sa Sainteté Pie XII édictait la Constitution Apostolique “*Exsul Familia*.”¹

Ce document présente un recueil systématique de normes à suivre pour l'assistance spirituelle des émigrants. Il s'adresse donc principalement aux autorités religieuses responsables du soin des âmes. Le texte pontifical, toutefois, n'aborde la partie législative qu'après une longue étude historique des œuvres d'assistance tant matérielles que spirituelles organisées par l'Église catholique de par le monde depuis les premiers jours de la chrétienté jusqu'à nos jours. Cette double synthèse historique et canonique constitue la documentation la plus complète jamais publiée, à notre connaissance, par le Saint-Siège sur la question des immigrants.

Sa Sainteté Pie XII y signale à l'occasion les principes fondamentaux qu'il avait énoncés en

1. Doc. Catholique — 19 avril 1953 — texte complet et notes annexées.

diverses circonstances sur le sujet. C'est à cette source que les catholiques peuvent se référer pour connaître la pensée de l'Église concernant le très grave problème actuel des migrations dans le monde.

Il nous sera impossible d'exposer dans les cadres de cet article toutes les nuances de la doctrine catholique. Nous indiquerons seulement les textes les plus significatifs. Nous ne croyons pas qu'avant Pie XII, l'Église ait exposé officiellement les principes de droit naturel à sauvegarder. Cependant à l'occasion du 50e anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, le jour de la Pentecôte, 1er juin 1941 (donc déjà pendant la guerre), Sa Sainteté parle du droit de migration fondée sur la nature de la terre elle-même habitée par les hommes. « Notre planète, avec ses immenses océans, ses mers et ses lacs, avec ses montagnes et ses plateaux couverts de neige et de glaces éternelles, avec ses grands déserts et ses terres inhospitalières et stériles, ne manque pas cependant de régions et de lieux propres à la vie, abandonnés au caprice d'une végétation spontanée, alors qu'ils s'adapteraient aux activités de la civilisation, et plus d'une fois il est inévitable que certaines familles, émigrant d'ici ou de là, cherchent ailleurs une nouvelle patrie. Alors, selon l'enseignement de *Rerum Novarum*, joue le droit de la famille à un espace vital.

Là où il en sera ainsi, l'émigration atteindra son but naturel, comme souvent le confirme l'expérience : Nous voulons dire une distribution meilleure des hommes sur la surface de la terre apte à la colonisation agricole. Si les deux côtés, et ceux qui per-

mettent de quitter le sol natal et ceux qui reçoivent les nouveaux venus, ont et continuent à avoir le souci loyal d'éliminer tout ce qui pourrait empêcher la naissance et le développement d'une vraie confiance entre le pays d'émigration et le pays d'immigration, tous tireront avantage d'un tel changement de lieux et de personnes, les familles recevront une terre qui sera pour elles terre paternelle, patrie dans le vrai sens du mot; les terres à population dense seront soulagées et leurs peuples se créeront de nouveaux amis en territoire étranger; les États, enfin, qui accueillent les émigrants, s'enrichiront de citoyens laborieux. Ainsi, les nations qui donnent et les États qui reçoivent contribueront à l'envi à l'accroissement du bien-être, au progrès de la civilisation humaine.'

L'on pourrait ici soulever la question: l'Église n'outrepasse-t-elle pas ses droits en jugeant d'une question aussi profane? Dans un paragraphe précédent Pie XII motivait l'intervention de l'Église dans les questions sociales: "Incontestable est la compétence de l'Église, dans cette part de l'ordre social qui entre en contact avec la morale, pour juger si les bases d'une organisation sociale donnée sont conformes à l'ordre des choses que Dieu a manifesté par le droit naturel et la Révélation."¹

A l'égard du problème des réfugiés Pie XII s'est exprimé d'une manière très explicite le 24 décembre 1948 dans une lettre adressée à S. Exc. Mgr.

1. Economie Sociale selon Pie XII, Marcel Clément — Document Pontificaux Nouvelles Editions — Latines p. 38.

J.-T. McNicholas, président du Comité général de la Nat. Cath. Welfare Conference: "Vous savez certainement avec quelle anxieuse sollicitude et préoccupation nous accompagnons ceux que les révolutions internes de leur patrie, ou bien le chômage et la faim ont forcé d'abandonner leur foyer et de se fixer à l'étranger. Que pour eux doivent être libres les voies de l'émigration, *le droit naturel* l'exige, non moins que la *pitié envers le genre humain*. Le Créateur de l'univers en effet, a établi toutes choses en premier lieu, pour l'utilité de tous; c'est pourquoi la domination de chaque nation, bien qu'elle doive être respectée, ne peut être exagérée au point que, si un endroit quelconque de la terre offre la possibilité de faire vivre un grand nombre d'hommes, on n'en interdira pas, pour des motifs insuffisants et pour des causes non justifiées, l'accès à des étrangers nécessaires et honnêtes, sauf s'il existe des motifs d'utilité publique, à peser avec le plus grand scrupule. Informés de nos intentions, vous avez cherché récemment, et obtenu à force d'instance, qu'en vertu d'une loi opportune qui, Nous l'espérons, sera suivie d'autres lois d'une plus grande portée, de nombreux réfugiés voient s'ouvrir devant eux l'accès de vos territoires; et aidés en cela par des personnes choisies — vous avez le souci de venir en aide aux émigrants, soit au moment où ils quittent leur foyer, soit une fois qu'ils seront arrivés à destination chez-vous... Faites les plus grands efforts pour qu'on reçoive des réfugiés, non pas séparés des leurs, mais accompagnés de *toute leur famille*, et aussi des prêtres fugitifs. "Nous avons confiance aussi que les Pasteurs, les prêtres, et les

fidèles des autres nations entraînés par votre exemple, obéissant à Nos appels fréquents et angoissés, entendront les plaintes et secourront la détresse de leurs frères dans la foi, et, par la pratique du précepte évangélique, travailleront à s'acquérir de grands mérites.²

Enfin le 17 octobre 1951, recevant un groupe de délégués de la Conférence internationale du B.I.T. tenue à Naples, le Saint-Père leur adressait l'allocation suivante en français: "Vos délibérations portaient sur l'émigration et l'immigration, principalement sur l'émigration de l'Europe vers les contrées d'outre-Océan, depuis le Canada jusqu'à l'Amérique du Sud et à l'Australie.

"Nous n'avons pas besoin de vous dire que l'Église catholique se sent obligée au plus haut point de s'intéresser à l'œuvre des migrations. C'est qu'il s'agit de remédier à d'immenses nécessités: le manque d'espace et le manque de moyens d'existence, parce que la vieille patrie ne peut plus nourrir tous ses enfants et que la surpopulation contraint ceux-ci à émigrer; la misère des réfugiés et des refoulés qui, par millions, sont forcés de renoncer au pays où ils sont nés, perdu pour eux, et d'aller au loin s'en chercher et s'en édifier un autre. L'Église ressent ces détresses d'autant plus qu'elles atteignent en très grande partie ses propres enfants.

"Nous sommes heureux que votre assemblée ait contribué à rendre l'opinion publique mondiale consciente de la gravité de cette tâche. Et Nous Nous réjouissons doublement de ce que les valeurs

2. "Actes pontificaux no 25 E. S. P. p. 21-33.

spirituelles et morales qui, dans l'émigration et l'immigration, doivent être sauvées, protégées développées aient trouvé un bel écho dans votre Congrès: la dignité et les droits de la personne humaine et de la famille, pour que celle-ci demeure réunie, qu'elle puisse se créer un nouveau chez-soi et y trouver le nécessaire, afin de vivre contente et agréable à Dieu."¹

La pensée de Pie XII, s'est exprimée en cent occasions, toujours pressante, soulignant incesamment les points de vue fondamentaux développés dans les textes précités.

Au Canada, l'épiscopat du pays, à l'issue de son assemblée annuelle de 1952, publiait un communiqué officiel sur le sujet de l'immigration, en commentaire à la publication de la Constitution apostolique "Exsul Familia."

"L'immigration est un fait social aux aspects multiples. L'Église ne juge pas les questions techniques concernant l'immigration, mais elle rappelle à tous les hommes que l'immigration reste soumise à des lois morales dont les législateurs doivent s'inspirer:

"1 — La désunion des familles est un état déplorable et désastreux; les organismes publics et privés doivent faire un effort immédiat et constant pour réunir les familles dont l'un des membres, surtout s'il s'agit du chef de la famille, a déjà obtenu le permis d'entrer au pays;

"2 — Dieu ayant mis la terre à la disposition du

1. Document Catholique 27 janvier 1952 col. 87.

genre humain, les pays qui ont des terres non occupées doivent favoriser l'immigration des pays surpeuplés;

“La politique qui dirige les services de l'immigration doit être vraiment démocratique et toute procédure, qui exclurait, d'une façon arbitraire, l'entrée dans le pays aux citoyens d'une nation qui aurait actuellement un surplus de population, ou aux réfugiés des pays soumis à une persécution politique ou religieuse, serait contraire au principe de la vraie paix.”

Il serait audacieux d'avoir cru résumer toute la pensée de l'Église par ces quelques citations. Nous croyons toutefois qu'elles en exposent les points essentiels. De plus la proclamation d'une législation canonique particulière, l'approbation de la Commission internationale catholique pour les migrations reconnaissent le phénomène “migration” comme fait social de première importance à l'échelle mondiale dont il faut surveiller la répercussion pour la foi et la morale.

Bref, nous croyons être orthodoxe en traduisant l'essentiel de la doctrine catholique par l'énumération des propositions suivantes:

- Le droit à l'immigration est un droit naturel.
- La famille est l'unité normale d'émigration.
- La famille doit trouver dans le pays d'accueil une patrie au sens plein: une terre cultivable d'où elle tire son existence; sinon elle doit trouver en ville le nécessaire à la vie, le travail et le logement.

- L'immigration est une solution au problème de chômage et de surpopulation pour plusieurs parts.
- Les pays les plus riches doivent permettre l'accès de leur territoire à leurs frères dans un esprit de collaboration entre les peuples de la grande famille humaine.
- Un devoir de charité lie spécialement les catholiques à l'égard des plus malheureux, les réfugiés de toutes nations.
- Les immigrés doivent s'intégrer à leur nouvelle patrie dans un esprit de fraternelle amitié.
- L'Église ne s'immisce pas dans la partie technique de l'immigration; elle ne détermine pas les quotas d'admission même si elle invite à la générosité.

Puisse la Vierge des immigrants obtenir en cette année mariale "le pain pour les affamés, la justice pour les opprimés, la patrie pour les réfugiés."

Emilien MESSIER, S.J.

- Lettre Encyclique "Fulgens Corona".

Panorama de l'Immigration: la leçon et les faits

L'immigration canadienne est un fait. Chaque année il nous vient d'Europe des milliers d'immigrants. Vouloir élaborer une politique canadienne-française d'immigration sans tenir compte de ce fait serait peu réaliste.

En prenant comme base d'étude l'origine ethnique des immigrants canadiens, on peut se demander bien des choses, faire un examen de conscience.

En 1953 le Canada a reçu 168,868 immigrants. C'est là la matière sur laquelle nous avons à travailler.

D'où venaient-ils? Comment ont-ils été recrutés? Quel intérêt offraient-ils pour le Canada français? Qu'avons-nous fait pour les attirer à nous?

Cette étude tente de répondre à ces questions.

D'où venaient-ils?

Une grande partie de ces 168,000 immigrants de 1953 (47,077) venaient des Iles Britanniques. De forts contingents sont aussi venus d'Allemagne (35,015), d'Italie (24,293) et de Hollande, (20,472).

La France (3,136) et la Belgique (1,431) viennent loin en arrière.

Voici à ce sujet les statistiques complètes du gouvernement fédéral.

TABLEAU I

Origine ethnique des immigrants arrivés au Canada
d'outre-mer et immigration totale des États-Unis

	Année civile 1952	Année civile 1953
Anglais.....	26,448	28,325
Irlandais.....	4,696	7,562
Écossais.....	10,697	10,344
Gallois.....	834	846
Totaux.....	42,675	47,077
États-Unis.....	9,306	9,379
Nord de l'Europe		
Autrichiens.....	—	3,574
Belges.....	1,349	1,431
Danois.....	2,056	1,562
Hollandais.....	21,213	20,472
Finlandais.....	2,293	1,232
Français.....	4,212	3,136
Allemands.....	28,257	35,015
Islandais.....	35	53
Norvégiens.....	1,209	939
Suédois.....	503	435
Suisses.....	1,274	826
Totaux.....	62,401	68,675

Autres		
Albanais.....	16	14
Arabes.....	69	17
Arméniens.....	71	70
Bulgares.....	109	54
Chinois.....	2,313	1,929
Tchèques.....	949	543
Hindous.....	168	139
Estoniens.....	934	451
Grecs.....	1,691	2,059
Hébreux.....	5,177	3,583
Iraniens.....	10	18
Italiens.....	21,383	24,293
Japonais.....	6	46
Yougoslaves.....	2,176	1,999
Lettons.....	1,437	550
Lituanien.....	762	278
Magyars.....	1,435	858
Maltais.....	692	745
Mexicains.....	6	6
Nègres.....	105	167
Polonais.....	5,485	3,176
Portugais.....	256	555
Roumains.....	388	269
Russes.....	1,072	485
Espagnols.....	312	257
Syriens.....	209	190
Turcs.....	18	35
Ukrainiens.....	2,821	908
Autres.....	46	43
Totaux.....	50,116	43,737
TOTAUX GENERAUX.....	164,498	168,868

Pour les premiers mois de 1954 les chiffres officiels sont les suivants.

TABLEAU II

Origine ethnique des immigrants arrivés au Canada d'outre-mer et immigration totale des États-Unis

	Janvier 1954	Février 1954
Anglais.....	1,592	910
Irlandais.....	460	379
Écossais.....	558	409
Gallois.....	44	33
Totaux.....	2,654	1,731
États-Unis.....	750	633
NORD DE L'EUROPE		
Autrichiens.....	168	130
Belges.....	17	34
Danois.....	45	55
Hollandais.....	494	585
Finlandais.....	44	31
Français.....	114	129
Allemands.....	1,217	907
Islandais.....	1	2
Norvégiens.....	37	50
Suédois.....	23	9
Suisses.....	22	29
Totaux.....	2,182	1,961

AUTRES		
Albanais.....	—	—
Arabes.....	—	1
Arméniens.....	7	2
Bulgares.....	4	—
Chinois.....	181	152
Tchèques.....	10	7
Hindous.....	15	16
Estoniens.....	26	18
Grecs.....	60	262
Hébreux.....	161	98
Iraniens.....	1	—
Italiens.....	1,513	1,649
Japonais.....	1	7
Yougoslaves.....	92	58
Lettons.....	42	12
Lithuaniens.....	21	—
Magyars.....	32	19
Maltais.....	6	44
Mexicains.....	2	—
Nègres.....	14	7
Polonais.....	144	73
Portugais.....	10	17
Roumains.....	14	18
Russes.....	23	10
Espagnols.....	14	9
Syriens.....	47	7
Turcs.....	—	5
Ukrainiens.....	49	18
Autres.....	5	—
Totaux.....	2,494	2,509
TOTAUX GENERAUX.....	8,080	6,834

Les Iles Britanniques

Ce sont les Iles Britanniques qui dévorent le gros du gâteau. C'est un fait constant depuis que le Canada a une politique d'immigration.

Au sujet des Iles Britanniques on doit noter deux choses en matière d'immigration: 1 — le Canada a à leur sujet une politique définie, arrêtée d'avance. Il se fixe des objectifs et tente ensuite sérieusement de les atteindre. L'idéal serait de faire entrer des Britanniques jusqu'à concurrence de 50 p.c. de l'immigration totale. Quand on n'atteint pas ce minimum ce n'est pas faute d'avoir essayé. 2 — C'est le seul groupe au sujet duquel le Canada fasse véritablement un effort. Dans les autres pays on accepte les immigrants; dans les Iles Britanniques on les recrute, on les sollicite.

Le Canada a ouvert de nombreux bureaux d'immigration au Royaume-Uni. Ils fonctionnent à plein. Les Chemins de fer nationaux et le Pacifique canadien y maintiennent une organisation permanente. Jusqu'à ces derniers temps l'Ontario aussi avait des bureaux là-bas.

On recherche le nombre. Si, par surcroît, on a la qualité, tant mieux. Mais cela n'est pas essentiel. La vérité c'est que les immigrants d'Angleterre ne sont pas toujours ce qu'il y a de mieux. On entend des récriminations à leur sujet dans les milieux mêmes où on désirait le plus leur venue!

On peut affirmer que le Canada fait preuve d'un favoritisme évident à l'endroit des Iles Britanniques.

Les immigrants qui nous viennent de là sont,

évidemment, tous de langue anglaise et par conséquent tous perdus pour le Canada français.

C'est ailleurs qu'il nous faut regarder. Comment fait-on le recrutement dans les autres pays?

Allemagne

En Allemagne il existe des organismes de sélection des immigrants. Pour les catholiques c'est la *St-Raphaels-Vierin*; qui compte plus de 35 bureaux appelés *Beratungstellen*, pour les luthériens, l'*Evangelisches-Hilfswerk*. Il en existe pour les calvinistes, les Juifs. Sans compter une dizaine de sociétés neutres. Il y a aussi la Société allemande d'aide aux immigrants.

Le gouvernement du Canada a ouvert des missions en Allemagne. Il y en a actuellement trois. Elles reçoivent les candidats envoyés par les groupements mentionnés plus haut, de même que ceux qui se présentent directement.

Dans les trois missions la littérature mise à la disposition des immigrants par le gouvernement du Canada est en langue allemande et en langue anglaise. Rien en français.

On affirme que le nombre des aspirants-immigrants allemands au Canada diminuera d'ici quelques années.

L'Italie

Seuls peuvent émigrer au Canada, — en vertu de nos règlements actuels, — les proches parents des Italiens déjà établis dans notre pays. Par proches parents on entend: père, mère, frère, sœur, fils,

filles. On fait parfois exception pour des travailleurs: 1,500 en 1953 et peut-être 5,000 en 1954.

Il y a en Italie des organismes de pré-sélection. Ils ne fonctionnent pas encore très bien. Pour les catholiques il y a la *Junta Catholica*; pour les neutres, le Service social international.

Le Bureau d'immigration pour notre pays est à l'ambassade du Canada, à Rome.

La littérature canadienne est en italien ou en anglais. Là non plus, pas de français.

L'Italie est un grand réservoir d'immigrants. Le pape a dit un jour qu'il en faudrait 2,000,000 pour rattrapper le temps perdu, puis 400,000 par année pour absorber une partie de la natalité.

Il est probable que le Canada en recevra de plus en plus. La plupart des Italiens auraient aimé s'établir dans la province de Québec. Malheureusement l'Ontario a bougé avant nous et c'est de ce côté qu'ils se dirigent en majorité.

La Hollande

En Hollande l'émigration est organisée de façon rationnelle. Des statistiques officielles établissent que 60,000 Hollandais doivent sortir du pays chaque année. Les organismes de pré-sélection sont nombreux et très efficaces dans ce pays. Les plus connus sont ceux des catholiques, des protestants et de l'Église réformée de Hollande.

Dans ces bureaux on donne des renseignements aux candidats-émigrants. Quand ils ont opté pour un pays on leur donne des cours de civisme, d'histoire, de géographie, de langue du pays où ils émi-

greront. Ceux qui viennent au Canada reçoivent des cours d'anglais seulement.

Il serait possible d'en recruter un bon nombre qui voudraient apprendre le français, surtout dans le sud de la Hollande, dans les provinces de Limbourg et de Brabant. Les autorités de Hollande ne sont pas opposées à ce qu'on enseigne le français à ceux qui partent pour le Canada. C'est d'ici, — de nous, — qu'est venu l'obstacle. Personne n'a pu leur donner l'assurance qu'au Canada français ils pourraient s'installer de manière à ce que leur foi ne soit pas en danger. Les catholiques d'Ontario, de langue anglaise, leur ont donné cette assurance. Aussi est-ce de ce côté qu'on les dirige presque tous.

Le gouvernement de Hollande s'occupe sérieusement de ses émigrants. Il les recrute, les recommande au gouvernement du Canada, les transporte et voit à leur installation. Le budget de transports des émigrés hollandais s'est chiffré par plus de \$7 millions l'an dernier.

Sur les 60,000 émigrants hollandais il y a généralement 40,000 protestants et 20,000 catholiques. La proportion des catholiques en Hollande est de 43 p.c., contre 57 p.c. de protestants. Sur ces 20,000 catholiques qui sortent de Hollande 6,000 environ viennent au Canada, contre 14,000 protestants.

Depuis la fin de la guerre plus de 100 prêtres catholiques hollandais ont accompagné les émigrants de Hollande. Ils se sont installés ici avec eux. Dans le diocèse de London, en Ontario, la caisse d'établissement des immigrants hollandais est déjà riche de \$600,000.

France, Belgique, Suisse

Les tableaux Nos 1 et 2 nous montrent que la France, la Belgique et la Suisse, pays entièrement ou partiellement de langue française, ne fournissent au Canada qu'un nombre restreint d'immigrants.

En consultant le tableau No 3, celui du Comité intergouvernemental pour les migrations d'Europe, on verra que la France, la Suisse et la Belgique ne sont pas des pays d'immigration. Ils ont opté pour la catégorie des sympathisants.

La France, loin d'être un pays d'émigration, a reçu plus de 250,000 immigrants, — surtout Italiens et Hollandais, — en 1953. Le gouvernement de ce pays veut augmenter la population de la France. Il ne favorise nullement le départ de ses sujets.

La Belgique a un surplus de population. Elle le dirige vers ses colonies.

Reste la Suisse. Dans sa partie française il serait peut-être possible d'organiser sur une petite échelle un mouvement d'émigration. Dans la région de Fribourg, par exemple, les Suisses sont de langue française et de religion catholique. Ils feraient des immigrants de première valeur pour le Canada français.

L'an dernier il n'est venu au Canada que 826 Suisses, en majorité de religion protestante.

En France, en Belgique et en Suisse ce sont les ambassades du Canada qui servent de bureaux d'immigration.

A Paris, le personnel est assez nombreux. La littérature est bilingue.

TABLEAU 3

Comité intergouvernemental pour les migrations
d'Europe*

Pays d'émigration	Contribution au budget %
Allemagne.....	9
Autriche.....	1.5
Grèce.....	1.5
Italie.....	9
Pays-Bas.....	2.8
Pays d'immigration	
Argentine.....	4.75
Australie.....	6.7
Brésil.....	4.75
Canada.....	9
Chili.....	1
Costo-Rica.....	0.1
Israël.....	0.5
Paraguay.....	0.4
Vénézuéla.....	1
Pays Sympathisants	
Belgique.....	2.8
Danemark.....	1.2
France.....	9
Luxembourg.....	0.2
Norvège.....	0.7
Suède.....	2.8
Suisse.....	2.1
Classe à part	
Etats-Unis.....	33.33

* Siège Social: Genève. Fondé en 1951. A remplacé l'Organisation internationale des réfugiés (I.R.O.) Budget pour 1953: \$2,506,551.

Même chose à Bruxelles.

A Berne, en Suisse, le préposé à l'immigration s'en occupe à temps partiel. La littérature est en langue anglaise seulement.

Il faudrait donc nous aviser de ne pas gaspiller trop d'énergies du côté de ces trois pays. Car au peu d'enthousiasme de notre propre gouvernement s'ajoute le leur.

Le transport

Beaucoup d'immigrants n'ont pas d'argent. Le gouvernement canadien, par son Service d'immigration et par le Ministère du travail, en aide un grand nombre. On leur accorde ce qu'on appelle le A.P. (Assisted Passage).

Ce sont les travailleurs que le gouvernement aide au moyen de l'A.P., jamais les dépendants. Des 168,868 immigrés de l'an dernier 54 p.c. environ étaient des travailleurs, et 46 p.c. des dépendants, femmes, enfants ou parents âgés.

Ces dépendants doivent compter sur leurs propres ressources, ou attendre que le chef de famille ait amassé l'argent nécessaire pour les faire venir, ou s'adresser à des organismes d'assistance au Canada.

Dans ce dernier cas nous pourrions, au Canada français, intervenir efficacement et semer en très bonne terre. Prenons, par exemple, le cas des catholiques. En 1953 90,000 des 168,000 immigrants étaient des travailleurs. 40 p.c. de ces travailleurs, soit environ 35,000 étaient des gens mariés, donc

ayant un ou plusieurs dépendants. 18,000 étaient des catholiques et la moitié de ces catholiques, environ 9,000, n'avaient pas besoin d'aide pour faire venir leurs dépendants. L'autre moitié, soit 9,000 environ, auraient eu besoin d'assistance pour faire venir un ou plusieurs dépendants.

Un seul organisme catholique, — la Société canadienne d'établissement rural, — s'occupe d'eux. C'est une société nationale, dont les fonds proviennent de deux sources: 1 — la Commission internationale catholique pour les migrations d'Europe; 2 — la Commission catholique canadienne (C.C.C.).

Ses fonds sont bien insuffisants. Elle a commencé, à la fin de 1952, à prêter l'argent nécessaire, au taux moyen de \$180 par personne, pour regrouper au Canada des familles d'immigrants. En 1952 elle a fait venir 22 personnes; en 1953, 1,200. On espère atteindre 3,000 en 1954.

C'est bien insuffisant, surtout si l'on songe que ce regroupement se fait dans tout le Canada et pas seulement dans la province de Québec.

Les protestants sont bien mieux organisés que nous dans ce domaine. Depuis plus longtemps. Ils ont à leur disposition beaucoup plus d'argent que nos catholiques. Quant aux Juifs, leurs services fonctionnent à plein rendement depuis 75 ans.

Conclusions

Quelles conclusions tirer de cet exposé?

1 — Il est urgent, au Canada français, de créer une Commission d'immigration qui verrait à co-

ordonner, — et peut-être à orienter, — les efforts des divers organismes, à leur procurer des fonds;

2 — Il faudrait repenser le problème de l'immigration. Les efforts que nous avons dépensés à faire venir des immigrants qui ne viennent pas pourraient servir à gagner à notre groupe ceux qui viennent;

3 — Nous avons péché sérieusement envers l'Italie et la Hollande;

4 — Il est grand temps que nous nous mettions à l'œuvre dans le domaine de l'immigration. Les efforts louables, mais insuffisants d'un petit groupe de Canadiens français éveillés à ce problème, doivent devenir le travail de toute une nation.

Autrement il faudra répéter le mot du chanoine Groulx: "Le Canada français porte en son destin cet élément tragique de passer son temps à rattrapper le temps perdu".¹

En fait ne peut-on pas l'écrire maintenant en ce qui regarde l'immigration?



Voici la liste des principaux organismes privés qui, depuis quelques années, s'occupent chez-nous de l'entraide aux immigrants et se consacrent à promouvoir des relations amicales entre les nôtres et nos frères venus de divers pays:

1. Chanoine Lionel Groulx, *l'Enseignement français au Canada*, I, p. 58.

La Société d'Assistance aux Immigrants, 275 est rue Sherbrooke, HA. 5634; l'Union Nationale Française (pour les Français, seulement), 429 avenue Viger, HA. 9404; l'Association France-Canada (pour tous les immigrants, de langue française), 3425 rue St-Denis, BE. 3317; le Service "Immigrants" de la Chambre de commerce de Montréal, 14 est rue St-Jacques, PL. 3901; le Service "Immigrants" de la Confédération des travailleurs chrétiens du Canada (C.T.C.C.), 1231 est rue de Montigny, FA. 3694; Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 4281 rue Western (Soeur Normandin), WL. 0152; le Comité Français d'Action Catholique, 3425 rue St-Denis, BE. 3317 (le soir); "l'Accord", (loisirs pour les immigrants), 275 est rue Sherbrooke; les sections "universitaires" et "loisirs" (foyer franco-canadien) de l'Association France-Canada, 3425 rue St-Denis, BE. 3317, (le soir); le Comité canado-italien d'assistance aux immigrants italiens, 505 est rue Jean-Talon (Casa d'Italia); la Société Canadienne d'Etablissement Rural, 484 McGill; (Regroupement des familles); l'Accueil franco-canadien, (section de Québec de l'Association France-Canada), 118 Côte d'Abraham, Québec; le Bien-Etre des Immigrants, 24 avenue Belvédère, Québec (Mme Beaulieu). Il faut aussi accorder une mention particulière au Service des Néo-Canadiens de la Commission Scolaire de Montréal, 4225 rue Berri, CH. 9214.

Dans les autres diocèses, l'évêché anime généralement une certaine forme d'assistance aux immigrants.

Inutile d'ajouter que tous ces organismes ont un pressant besoin d'assistance financière de la part de nos compatriotes.

PIERRE LAPORTE

Le devoir du Québec envers l'immigrant

Définir l'attitude du Canadien-français moyen devant l'immigrant ne requiert ni longues recherches ni laborieuse analyse. Une expression y suffit : celle d'extrême réserve, ou mieux encore — hélas, de franche hostilité. Serions-nous portés plus que d'autres vers la xénophobie ? Nos ancêtres, pourtant, à en croire les mémoires de certains grands voyageurs des dix-septième et dix-huitième siècles, possédaient à un point rare le sens de l'hospitalité. Et si, à l'instar de beaucoup d'autres valeurs, la vertu d'accueil, chez-nous, s'est considérablement aménisée, nous partageons apparemment ce douteux progrès avec la plupart des peuples contemporains.

Sans doute, ne manque-t-il pas encore au Canada français de milieux qui "savent recevoir" et manifestent à l'endroit du visiteur étranger cette sympathique curiosité qui est généralement le premier temps de la compréhension. Mais comme communauté ou, si l'on préfère, comme peuple, le Canadien français entretient envers l'étranger, fut-il visiteur, a fortiori s'il est immigrant, une attitude marquée essentiellement par un refus. Ici, il faut bien souligner que le phénomène ne nous est point particulier : on retrouve, plus ou moins prononcé, le même comportement chez les habitants de tous les pays qui reçoivent, sur l'ensemble du territoire ou dans une région donnée, un nombre considérable d'immigrants.

Causes historiques

Mais ce refus, cette hostilité à l'endroit du nouveau venu, chez-nous plus intenses qu'ailleurs, trouvent aussi leur explication dans notre histoire. Et certains de nos concitoyens anglo-saxons qui ne cessent de "déplorer" l'isolationnisme, canadien-français, de moquer la "réserve" québécoise, feraient peut-être bien de se rappeler qu'ils en sont largement responsables. Le drame de la Conquête, d'abord (on ne soulignera jamais assez l'ampleur de la crise qu'il a suscitée dans la conscience nationale), les tentatives ouvertes puis déguisées d'assimilation de la part du vainqueur, les vexations de toutes sortes imposées par l'Anglo-Saxon ont entraîné chez les nôtres un réflexe de défense qui devait jouer envers tous les étrangers. A partir de la Conquête, d'ailleurs, ces "étrangers" étaient tous des Britanniques de nationalité ou d'intérêt, et pouvons-nous tellement blâmer les vaincus d'avoir soupçonné en eux autant d'ennemis éventuels? Pour le reste, il est évident que nous ont animés et nous animent encore, certains aspects de la mentalité paysanne dont nous sommes tous plus ou moins possédés: défense acharnée et soupçonneuse du bien péniblement conquis; méfiance exagérée envers qui commet le crime de n'être point "d'ici" mais de "là-bas".

Formés à ce réflexe de défense, à cette méfiance envers toute innovation, aussi bien d'ordre technique que d'ordre politico-social, nos grands-parents n'étaient pas précisément aptes à mesurer, il y a moins d'un demi-siècle, la portée du phénomène "immigration" pour l'avenir du pays, à imaginer

l'hypothèque qu'il allait à la longue faire peser sur le destin national. Les premières vagues d'immigration, de 1870 à 1910, s'alimentaient largement, on le sait, à des sources anglo-saxonnes et germaniques, slaves dans une certaine mesure et à peine italiennes. Il ne fallut pas longtemps pour que nos chefs, politiques et religieux, lancent le cri d'alarme contre une entreprise qui, à tort ou à raison, leur apparaissait comme conçue en vue de l'abaissement de la présence canadienne-française dans l'ensemble confédératif.

Ainsi est née une tradition d'hostilité à l'immigration, à toute immigration qui ne tarda pas à se traduire, dans la masse, par une hostilité à l'endroit de l'immigrant lui-même. Dans cet étranger, on voyait, on voulait voir un allié certain du groupe anglo-saxon et protestant en même temps qu'un élément de perturbation au sein de ce Québec dont on se refusait à constater l'évolution interne. On s'étonne aujourd'hui de l'aveuglement d'une politique qui, sous prétexte de "défendre la culture propre et les traits caractéristiques du Canada français" contribuait en fait, avec un irréalisme profond à l'abaissement de l'influence française et catholique dans la Confédération. C'est la rançon d'un état d'esprit conservateur dont nous n'avons d'ailleurs pas fini de payer les errements.

Attitude dangereuse

On a pu voir, en d'autres articles de cette livraison spéciale, suffisamment de chiffres pour qu'il ne soit pas besoin ici d'insister sur l'ampleur du phénomène "immigration" au point de vue dé-

mographique. La question qui se pose à nous est brutale dans sa simplicité: de la politique d'immigration du gouvernement fédéral dont nous faisons pour une bonne part les frais, entendons-nous retirer quelque avantage? Sommes-nous capables de comprendre que nos valeurs les plus hautes comme notre intérêt le plus immédiat nous commandent de renoncer à une attitude dangereuse jadis, criminelle aujourd'hui pour définir et mettre en pratique une notion dynamique de l'immigration par rapport au Canada français?

Tous ceux qui, chez-nous s'occupent à un titre ou à l'autre des questions d'immigration le répètent à l'envi: notre hostilité envers l'immigrant, notre absence du domaine de l'immigration équivalent à rejeter vers l'élément anglo-saxon, à plus ou moins longue échéance, plus des neuf-dixièmes des nouveaux venus. Cette notion dynamique de l'immigration postule non seulement la fin de la politique d'hostilité, non seulement la fin de l'indifférence mais une action intense et permanente à l'enseignement de l'accueil, de la compréhension et de l'assistance.

Est-il besoin vraiment de dire que sur ce plan, tout ou presque reste à faire? On a tôt fait de dresser le bilan de nos activités en ce domaine. Comme collectivité organisée, entendons par le truchement du gouvernement du seul État provincial français du Canada, notre action est absolument inexistante. Sur le plan privé, quelques organismes mais dont l'action hautement méritoire reste nettement insuffisante et sert surtout à mettre en relief notre absence. Il y a la Société d'assistance aux immigrants, créée et maintenue par l'ordinaire du dio-

cèse, dont l'action s'étend aux nouveaux venus d'où qu'ils soient; l'Association France-Canada aide dans une certaine mesure les immigrants de langue française; la Chambre de commerce de Montréal et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada ont l'un et l'autre constitué un service d'assistance aux immigrants, centré surtout sur la question — primordiale — de l'obtention d'emplois. Le Service des néo-canadiens de la Commission scolaire de Montréal accomplit un remarquable travail dans l'intérêt des immigrants adultes et, de façon plus large, tente de faire connaître les traditions folkloriques et artisanales de nos frères immigrants. Il faut encore ajouter le travail d'un groupement de jeunes réunis sous le signe de "l'Accord". Voilà. Au total, quelques dizaines de personnes qui se consacrent, le plus souvent de manière bénévole, à une tâche immense et dont les incidences sont capitales pour l'avenir du Canada français.

Un million d'immigrants arrivés depuis 1946: là-dessus, environ 200,000 établis dans le Québec. Or, c'est être optimiste que d'affirmer que 100,000 environ de ces nouveaux venus se sont orientés, plus ou moins, vers l'élément canadien-français. Quand nous comptons pour environ le tiers de la population du pays, nous avons réussi à attirer moins du dixième des nouveaux venus. Davantage, dans une province où nous faisons 80% de la population, nous n'arrivons pas à gagner la moitié de nos nouveaux compatriotes. Que le mouvement se poursuive encore quelques années (au moins une quinzaine, selon ces messieurs du Ministère de l'immigration)

et la population anglo-canadienne pourra revendiquer quelques millions de membres de plus quand nous en afficherons péniblement deux à trois cents mille. Comment ne pas penser aussi que beaucoup de ces immigrants ont traditionnellement un taux de natalité relativement élevé quand celui du Québec tend à diminuer. *Au rythme où vont les choses, l'élément canadien-français représentera, vers 1970, moins du quart de la population du pays.* A nous de mesurer les conséquences d'un tel état de choses et de décider s'il doit se produire. Pour quelque temps encore — peu d'années, — la réponse est entre nos mains.

Voilà une probabilité, pour ne pas dire une certitude, en fonction de laquelle nous avons l'impérieux devoir de définir notre attitude envers l'immigrant. D'autres motifs, certes, peuvent et devraient intervenir qui se relie à aux plus hautes valeurs du christianisme et de la fraternité humaine. Nous ne voulons pour l'heure retenir que les impératifs découlant de notre intérêt collectif. L'immigration est un facteur et l'un des premiers qui conditionnent l'avenir du groupe canadien-français. Or, huit ans après la reprise du courant migratoire, nous n'avons encore su définir les éléments d'une politique: nous n'avons même pas, comme groupe, édifié l'essentiel d'un système d'accueil et d'assistance.

Faut-il une fois de plus mesurer ce que nous perdons et comment tout à la fois, nous contribuons à l'accroissement de l'élément anglo-saxon au Canada et à l'affaiblissement, dans le Québec même, des valeurs fondamentales de notre civilisation? Certains diront que l'immigrant, quoi que nous

fassions, se ralliera à l'élément le plus fort, numériquement et financièrement, dans ce pays. La vérité est plus complexe et si, effectivement, la quasi-totalité des immigrants fixés en dehors du Québec et une importante fraction de ceux qui s'établissent à Montréal rejoignent tôt ou tard l'autre élément, un vaste champ d'action subsiste où peut s'appliquer un comportement marqué d'un sens chrétien et d'un sens national authentiques. A moins que nous ayons décidément perdu toute vertu d'accueil et toute puissance d'assimilation, — on nous permettra de ne pas le croire — nous pouvons réussir à amener vers nous les trois quarts des immigrants installés dans le Québec.

Il s'en trouve sans doute pour s'étonner, avec une naïveté feinte ou véritable, de cette façon de poser le problème. Ce qui importe, répètent-ils, c'est l'intégration de l'immigrant à son nouveau milieu.

Qu'il soit "Canadien", prônent-ils et le reste viendra "par surcroît". Or, c'est justement dans ce "surcroît" que réside le signe de notre affermissement ou de notre déclin. Cet immigrant ou du moins ses enfants ne s'intégreront pas théoriquement, idéalement mais lentement et pratiquement, en fonction du milieu, plus justement en fonction du groupe auprès duquel ils auront senti la plus vive sympathie à leur endroit. L'intégration au milieu canadien se fera, oui, mais au milieu canadien-français ou anglo-canadien. Explicitement, parfois, le plus souvent implicitement, les nouveaux venus pratiqueront une option progressive qui les orientera vers l'un ou l'autre élément. Et ce n'est point faire montre d'un prosélytisme de mauvais aloi, mais d'un sens

élémentaire des réalités nationales que de mettre tout en œuvre pour que, au moins dans le Québec, le plus possible de nos frères immigrants se rallient à notre cause.

Leur rôle

Car tôt ou tard, ils pèseront, et de plus en plus, sur l'orientation même de notre destin. Comme électeurs, après cinq ans de résidence au pays, et qui dira l'influence de leur vote à l'heure où vont se poser en termes de plus en plus aigus les problèmes d'autonomie, de promotion des masses, d'éducation, etc... Comme consommateurs, et sommes-nous tellement désireux de les conduire à accroître, dans tous les domaines, la clientèle des établissements autres que canadiens-français? Comme petits entrepreneurs, ouvriers qualifiés, spécialistes et techniciens en divers domaines, ils constitueront pour le groupe qui aura réussi à se les assimiler un apport d'importance.¹ Comme citoyens, enfin, qui formeront demain le huitième de la population de la province, sinon davantage, ils en marqueront de plus en plus la vie quotidienne et contribueront à définir le caractère, à élaborer le climat du Québec. Est-il besoin d'ajouter que ces Néo-Canadiens apportent chez-nous des traditions culturelles et artisanales, un sens du travail, d'autres valeurs spirituelles et techniques qui en font une contribution extrêmement précieuse au groupe qui sait les accueillir et progressivement les assimiler. Sommes-nous tellement forts et sûrs de l'avenir que nous puissions nous passer de gaieté de cœur de leur

concours, les laisser allègrement passer à l'autre élément? Comprendrons-nous enfin que l'événement commande l'abandon d'un comportement qui nous a déjà fait tant de mal? que chaque parole, chaque geste de refus, d'hostilité, d'indifférence, s'ils peuvent pour un temps nuire à l'immigrant, c'est à la longue contre nous qu'ils travaillent? Sur ce plan, plus que sur tout autre peut-être, les impératifs nationaux rejoignent les exigences chrétiennes en condamnant une ridicule xénophobie qui joue contre nous-mêmes et en nous appelant à la seule attitude, généreuse, vigilante et compréhensive qui puisse servir notre promotion.

Action urgente

L'ampleur du problème requiert une action urgente de la part des autorités provinciales et des grands organismes privés. Ces derniers, tout d'abord, ont un double devoir à remplir. Une tâche d'éducation, d'un côté car il importe par-dessus tout de transformer la mentalité des masses canadiennes-françaises devant non pas tellement l'immigration mais l'immigrant. Il faut inspirer à tous les nôtres une conscience aiguë de leur devoir d'accueil et de compréhension à l'endroit des nouveaux venus. Ils ont d'autre part le devoir d'exercer une forte et constante pression auprès du gouvernement provincial pour que celui-ci se décide à agir en un domaine essentiel pour l'avenir du Canada français.

Chambres de commerce et centrales syndicales, sociétés nationales, mouvements d'action catholique, grandes associations de jeunesse ont ici à jouer

un rôle fondamental. C'est de là que l'action doit partir et tout de suite. Ils devront encore, du moins jusqu'à ce qu'en haut lieu on commence à agir, accorder une assistance généreuse et constante sur tous les plans, aux organismes qui déjà se consacrent au complexe problème des immigrants chez-nous. Qu'il ne se trouve dans toute la province que quelques dizaines de personnes pour s'occuper activement de cette question, **actuellement**, voilà qui mesure tout à la fois notre sens chrétien et notre conscience nationale.

Quant au gouvernement du Québec, sa tâche également est double. Elle doit s'affirmer sur le plan de l'accueil et de l'assistance à l'immigrant ainsi que sur celui de l'éducation des nôtres, notamment par le truchement des maisons d'enseignement. Il suffit de se rendre une fois à l'une des gares de Montréal, lors de l'arrivée d'un train rempli d'immigrants pour comprendre l'urgente nécessité d'une action du Québec en ce domaine. Il faut avoir vu l'immense désarroi de dizaines d'immigrants, abandonnés à eux-mêmes, une fois qu'ils sont arrivés dans la métropole canadienne. Quelques fonctionnaires subalternes leur indiquent bien où ils devront se présenter pour les fins d'enregistrement et de recherche d'une situation. Mais où est le sourire, l'accueil, la bienvenue, le mot réconfortant, le geste fraternel? Cette porte d'entrée dans une province qui se veut française et chrétienne, n'est qu'un moment d'indifférence et de froideur.

Le mémoire soumis à la Commission Tremblay par la Société d'assistance aux immigrants — et que l'on peut lire dans cette livraison, — insiste à

juste titre sur la valeur psychologique de l'accueil, même réduit à sa plus simple expression et sur les conséquences tragiques de l'absence de tout accueil. Quelques groupes ethniques ont organisé pour leurs seuls compatriotes un service d'accueil et d'assistance: inutile de dire que les Canadiens français y brillent généralement par leur absence. Les Français même qui viennent chez-nous comptent parmi les plus défavorisés à ce sujet. De temps à autre, des représentants de la Société d'assistance aux immigrants, de l'Association France-Canada vont bien accueillir un groupe mais comment, à quelques-uns, suffire à une tâche de cette envergure ?

Service d'accueil à créer

Le gouvernement de la province possède, il va sans dire, les moyens de constituer un service d'accueil et d'assistance digne de ce nom. Et les frais encourus par une telle initiative seraient bientôt largement récupérés non seulement — ce qui déjà justifierait amplement la dépense, — sur le plan du prestige de la province, mais de façon éminemment pratique par l'apport à notre groupe ethnique de milliers d'immigrants, qui tout naturellement s'adresseraient à des institutions canadiennes-françaises pour la satisfaction de leurs besoins les plus divers. Le premier temps de l'intégration se joue à l'arrivée même de l'immigrant. C'est bien souvent au cours des premières semaines que lentement il commence à pratiquer son option pour l'un ou l'autre élément. Si nous persistons à être "absents", à ne pas manifester à l'immigrant une sollicitude constante, à ne

pas l'assister de toutes façons, nous acceptons définitivement d'inscrire à l'actif de l'élément anglo-canadien au moins les neuf-dixièmes des immigrants qui ont fait choix du Canada comme nouvelle patrie.

Programme d'action

Susciter la coordination des petits organismes privés existant; nommer immédiatement une commission consultative permanente sur la question de l'immigration; instituer un service officiel, généreusement conçu, d'accueil et d'assistance aux immigrants par le moyen: de centres d'accueil, de bureaux d'information et de placement, de services d'assistance sociale, de caisses de prêts d'honneur, d'un service de cours et conférences sur les réalités de la vie canadienne, publier une série de brochures explicatives vivantes sur les aspects variés de l'histoire et de la situation actuelle du Québec; assister enfin financièrement, les organismes existant ou les intégrer dans l'ensemble du service officiel, comme point de départ ou sections de celui-ci. Tel nous paraît être le programme élémentaire d'action qui s'impose aux autorités provinciales. Tel est le prix, bien minime au regard de l'enjeu, d'une politique dynamique du Québec devant la réalité de l'immigration.

Est-il interdit vraiment de penser que les autorités provinciales vont enfin prendre conscience de l'urgence du problème et poser les jalons d'une politique où réside pour une large part l'avenir du Québec? Peut-on espérer que dès maintenant, les

grands organismes, dans les divers secteurs, vont s'éveiller à la nécessité d'une action quotidienne ? La réponse que les unes et les autres donneront aura des conséquences dont nous ne serons pas les seuls à bénéficier ou à souffrir.

Jean-Marc LÉGER.

Le Canada français et l'immigration

Instinctivement, on l'a dit bien des fois, les Canadiens français ont été hostiles à l'immigration, et le restent encore en bonne partie. Depuis quelques années cependant — et l'Action Nationale a joué son rôle dans cette évolution — cette hostilité s'est amoindrie. Si bien qu'aujourd'hui on trouve même des groupes influents, en dehors des milieux politiques intéressés, qui consentiraient assez volontiers à laisser tomber toute opposition à une quelconque politique générale d'immigration. Comme les excès dans ce sens — réaction à prévoir contre les excès dans l'autre sens — ne vaudraient pas mieux, le temps est probablement venu de faire le point à ce sujet. C'est à quoi va s'employer le présent article.

La cause de l'accueil aux immigrants dans Québec, que veut servir ce numéro spécial, a d'ailleurs tout à y gagner. Trop d'esprits conservent encore chez nous des traces de l'hostilité traditionnelle pour qu'il soit possible de leur rendre l'immigrant sympathique en les heurtant de front dans leurs opinions sur la politique d'immigration. Pour les gagner à cette cause d'une importance nationale primordiale, il importe même d'être avec eux, au moins dans une certaine mesure, en prenant un parti net sur la politique générale. Et cela non pas pour des fins purement utilitaires (obtenir leur concours), mais parce qu'ils n'ont pas tort sur tous

les points, ni sur toute la ligne. De sorte que les intérêts du Canada français, comme du Canada tout entier, sont loin d'être entièrement du côté de ceux qui favorisent n'importe quelle sorte d'immigration.

I — La donnée politique

Quoique puisse en penser un siècle sans doute intellectualisé à l'excès, nous aurions tort de rejeter trop vite cet instinct d'antipathie à l'immigration. L'instinct sans doute relève du sentiment et du pressentiment; il faut le raisonner, mais aussi l'écouter car il sort d'une réaction naturelle et spontanée contre laquelle la raison est loin d'avoir toujours raison. Ce que les Canadiens français ont senti, en somme, c'est qu'en Canada, l'immigration s'est faite, se fait encore trop et peut difficilement ne pas être faite contre eux plutôt que pour eux.

Sans doute la raison et même la morale souligneront-elles ici que les Canadiens français ne peuvent pas, dans un égoïsme national insoutenable, vouloir faire tourner le reste du monde autour d'eux et en arrêter à leur guise l'évolution normale dans le seul but de sauvegarder leur moi national, si intéressant soit-il. Mais pousser trop loin cette mise en garde serait déplacer le problème.

Si celui-ci tenait uniquement dans le seul fait de *la poussée naturelle des migrations vers le Canada, telle que dictée par les lois naturelles de l'expansion universelle ou par les lois morales de la justice et de la charité*, la mise en garde serait pleinement valable. Mais il ne se situe pas surtout là. Il résulte

avant tout de ce qu'au Canada même, TOUTE UNE POLITIQUE CONSCIENTE SE POURSUIT DANS DIVERS MILIEUX EN VUE D'ATTIRER A TOUT PRIX AU PAYS DES MASSES DE POPULATION DONT ON ATTEND QU'ELLES MODIFIENT A L'AVANTAGE DU GROUPE ANGLLO-SAXON ET NON CATHOLIQUE LA DONNÉE STRUCTURELLE DE LA POPULATION.

Sans doute dans les milieux bon-ententistes conteste-t-on l'existence d'une telle politique. Mais il ne faut pas ici être naïfs et dupes. Tous ceux qui sont honnêtes et qui connaissent les rouages de notre politique d'immigration en ont fait l'expérience et le rapportent. Toute notre histoire politique le démontre, et l'aveu échappe même à des observateurs anglo-saxons. Les statistiques l'indiquent par la proportion d'éléments britanniques et nordiques qu'on cherche à attirer au Canada par les cris d'alerte discrets qu'à tout moment lancent les statisticiens de l'immigration dite de masse ou non sélective; car nous le verrons ci-après, une politique objective d'immigration, tant au point de vue politique qu'économique ou moral, ne peut pas être massive ou non sélective. Elle peut, à l'occasion, justifier l'entrée au pays de masses d'immigrants, mais pas admis massivement, c'est-à-dire pas sans qu'il ait été reconnu que toutes et chacune des unités de cette masse sont politiquement, économiquement ou moralement nécessaires ou désirables au Canada.

Politiquement d'ailleurs, il y aurait d'excellentes raisons pour s'opposer non seulement à l'immi-

gration massive, mais aussi bien à l'entrée soutenue de masses d'immigrants même sélectionnés. Au delà d'une certaine quantité de nouveaux venus, existe un point de saturation en fonction duquel l'immigration met en danger les assises politiques et culturelles mêmes d'une nation. Le dépasser risque d'engendrer des malaises politiques résultant de l'absence d'unité. Le tout est de déterminer ce point, sur la position duquel il y a sans doute place à des divergences d'opinion. Mais s'en préoccuper n'est que naturel. Et le problème ainsi posé n'a rien de spécifiquement canadien-français. Il devrait intéresser tous les véritables Canadiens. Le fait qu'on s'en préoccupe assez peu au Canada (alors qu'on y porte au contraire la plus grande attention aux États-Unis) indique seulement que la population dominante n'a pas beaucoup de véritables réactions canadiennes, et s'intéresse trop souvent plus à des problèmes d'argent selon des lignes de force impériales et américaines, ou à des solutions d'assimilation du Canada français, qu'à la constitution d'une nation canadienne.

Cela dit, et les autres précautions d'ordre politique étant prises quant à la santé, à la moralité, etc., des immigrants, il serait vain de contester qu'un pays vaste et peu peuplé comme le Canada a un intérêt politique évident à avoir une politique positive d'immigration et, par suite, à recevoir des étrangers désirables sur son sol. A nous opposer à toute immigration et à nier cette nécessité inscrite dans la réalité géographique et démographique de notre pays, nous ne pouvons que nous faire du tort. Techniquement, nos chances de succès dans une

telle opposition sont aussi faibles que celle des ouvriers qui, autrefois, pensaient arrêter le progrès du machinisme en détruisant quelques machines. Comme eux, nous nous opposerions à une donnée inéluctable de notre situation. Au surplus, notre attitude se double de l'irréalisme d'une telle exigence: nous ne contrôlons même pas les moyens politiques de la mettre en œuvre et ceux qui en ont le contrôle désirent au contraire fortement de l'immigration!

Ainsi placés, et surtout étant donné que l'opinion canadienne française influente est elle-même assez peu fanatique, plutôt très influençable au contraire, nos excès tournent contre nous et notre influence. A l'abri de l'argument de fond qui les favorise, les partisans d'une immigration outrancière font accepter les excès de leur politique en nous discréditant par les excès de la nôtre. Ils réussissent ainsi à esquiver des coups qui leur feraient très mal si, ayant admis ce qui doit l'être, nous foncions sur leurs propres préjugés et leurs propres excès. Les arguments de la nécessité d'une immigration sélective et du danger politique d'une trop forte immigration sont en effet irréfutables; et l'application d'une politique qui s'inspirerait de ces réalités suffirait à conjurer la majeure partie des dangers que comporte pour nous la politique d'immigration poursuivie depuis le début du siècle.

L'admission d'une saine politique d'immigration pour le Canada ne va d'ailleurs pas jusqu'à devoir admettre une politique active de recrutement et de subventions à la venue des immigrants. Ici, l'attitude prise par les Chambres de commerce et dif-

férents autres corps à l'effet qu'avant de faciliter l'établissement d'immigrants sur notre sol, il y a tout de même lieu de voir à l'établissement des fils propres du sol, ne saurait manquer d'être bien plus efficace que l'opposition pure et simple à l'immigration. Il suffit, en effet, de rappeler que dans les années 1900 à 1930 — et encore aujourd'hui d'ailleurs —, il était moins coûteux pour un Polonais de venir de Varsovie, occuper une terre dans l'Ouest, que pour un fils de cultivateur du Québec. Sans commentaire, toute une politique fédérale est ainsi proprement déconsidérée et stigmatisée. Et l'entêtement qu'on met à ne pas faire droit à des demandes aussi légitimes suffit à révéler l'esprit qui guide notre politique. Bien conduite sur ce thème, une telle politique d'opposition ne peut qu'aboutir. Sans doute ne ferme-t-elle pas systématiquement les portes à l'immigrant — et elle ne le doit d'ailleurs pas, nous l'avons vu. Mais à toutes fins pratiques, une fois les terres occupées par des Canadiens français, mieux placés pour le faire vite à avantage égal, l'immigration n'aurait plus été justifiée pour autant qu'il s'agissait de cultivateurs à installer sur ces terres.

Mais il y a ici plus. Autant les réalités canadiennes postulent une immigration, autant elles vont contre un effort de recrutement coûteux. Notre situation géographique est telle en effet que des efforts intensifs de recrutement des immigrants sont en partie peine perdue. Les courants de migrations ne se font pas des régions chaudes vers les régions froides, quand les premières ne sont pas surpeuplées; mais au contraire plutôt des régions les plus diffi-

ciles vers les régions les plus faciles. Or l'entité politique canadienne est une réalité nordique artificielle, sise sur la frontière d'un pays beaucoup plus avantageux, beaucoup plus riche, les États-Unis. Il est par suite vraisemblable d'estimer qu'une immigration intensive ne se dirigera *naturellement* vers le Canada qu'à partir du moment où le sol américain étant saturé, commencera la véritable poussée vers le nord.

C'est sans aucun doute à cette hypothèse qu'il faut s'arrêter pour expliquer qu'en 1940, la population du Canada était loin d'être aussi élevée qu'elle l'aurait dû si on tient compte du grand nombre d'immigrants entrés au pays depuis 1867. Dans l'intervalle, le Canada avait perdu une importante partie de sa population de base, notamment de Canadiens français, et un bon nombre d'immigrants ne s'y étaient introduits que pour pouvoir passer plus facilement aux États-Unis par la suite. Or les statistiques actuelles n'indiquent pas que ce mouvement soit arrêté, bien que nous ne jouissions pas actuellement d'assez de recul pour en mesurer l'ampleur par rapport à la récente vague d'immigration.

Autrement dit, même s'il est admis que le Canada doive avoir une politique d'immigration avec les services que cela comporte à l'étranger; même si nous acceptons que les devoirs de charité internationale puissent lui prescrire certaines dépenses pour favoriser le déplacement de certaines catégories spéciales d'immigrants (tels les D.P.); la situation actuelle tend plutôt à montrer que le Canada gaspille une bonne partie des fonds qu'il consacre à subventionner l'émigration au Canada.

Dans un trop grand nombre de cas, c'est de l'argent canadien dépensé au profit des États-Unis (pour autant qu'il s'agisse d'immigration profitable); de l'argent qui eût été souvent mieux employé à garder au Canada des Canadiens qui ont pris le chemin des États-Unis faute de trouver à se fixer dans leur pays de naissance.

Résumons: Les Canadiens français ne sont ni en position ni en droit de s'opposer à toute immigration au Canada, sans risquer d'affaiblir tout ce qu'il y a de juste dans leurs objections à certaines formes d'immigration, et de vouer leur action à l'inefficacité. Il importe cependant au plus haut point qu'ils ne réagissent pas à l'inverse et n'abandonnent de s'intéresser à la politique générale d'immigration sous le prétexte qu'ils ne peuvent rien empêcher. La pensée canadienne-française sur le sujet peut au contraire revêtir une grande influence si, sachant éviter certains excès qui rendent facile aux adversaires la tâche de la déconsidérer, elle s'oppose objectivement aux préjugés souvent absurdes qui dominent la pensée anglo-saxonne en la matière.

Notre rôle, à ce sujet, peut utilement s'exercer à déconsidérer dans l'opinion canadienne:

- 1 — l'idée insoutenable d'une immigration massive;
- 2 — une politique d'immigration sélective trop considérable à cause des dangers politiques réels qu'elle présente;
- 3 — la course aux immigrants au prix même de mesures financièrement coûteuses.

Ces trois tendances de la politique canadienne indiquent en effet une volonté d'immigration à tout prix qui n'a rien à faire avec l'idée d'ouvrir nos portes à tous les immigrants désirables et désireux de se trouver une nouvelle patrie. Elles sont la marque indélébile des mobiles cachés — financiers ou raciaux — qui animent les partisans de l'immigration à tout crin. En nous y opposant, c'est dans l'intérêt bien compris de tout le Canada que nous travaillons, ce qui nous place en excellente posture pour faire valoir nos idées partout. Et nous avons d'autant plus raison de jouer ce rôle, de ne pas nous en désintéresser que c'est contre nous que ces excès sont dressés et que c'est nous qui en porterons plus lourdement le poids.

Je reviendrai plus loin sur l'attitude que nous devons, par ailleurs, observer à l'égard des immigrants. Je n'en parle ici que négativement, pour signaler qu'il ne faut pas nous laisser indûment séduire par l'idée de laisser tout faire en matière d'immigration, de nous occuper surtout sinon exclusivement de devancer les Anglo-Canadiens dans l'œuvre d'assimilation à notre profit. N'oublions pas ici la fable de LaFontaine du pot de fer et du pot de terre. Nous n'avons actuellement ni les organismes assimilateurs, ni les contrôles politiques ou économiques suffisants pour tourner une telle course à notre avantage. Par suite, notre première ligne de défense reste encore d'empêcher une politique d'immigration échevelée, à buts purement politiques ou financiers.

Quant à la politique positive d'immigration, il faut nous attacher à en prescrire les normes. Après

quoi interviennent ici nos droits politiques à ce que l'organisation de l'immigration respecte nos droits légitimes de survie et se fasse dans des conditions telles qu'elle ne constitue pas une menace à notre groupe ethnique. Déjà l'action des Chambres de Commerce nous a valu, à ce sujet, de faire reconnaître l'immigration française comme une immigration privilégiée de plein droit, sur le même pied que l'immigration britannique. Mais il faut aller plus loin et obtenir, en pratique, une politique d'immigration contingentée, autant que le permettent les besoins réels du Canada.

Ce sont les Anglo-Canadiens eux-mêmes qui ont posé ce principe, en songeant à leur faible taux de natalité et à l'importance du nôtre, que l'immigration devait se poursuivre afin de maintenir l'équilibre établi entre les deux principaux groupes ethniques au Canada. Le principe vaut pour nous comme pour eux et conduit à l'admission du principe que l'immigration et les organismes d'assimilation doivent être conçus de telle façon qu'ils n'affectent pas notre propre position. Nous avons des droits clairs à ce que notre politique d'immigration soit conçue selon cette ligne.

II — La donnée économique

C'est surtout en fonction des problèmes économiques qu'il convient d'apprécier les normes d'une politique rationnelle d'immigration. En définitive, la capacité d'absorption économique est, avec la capacité d'absorption politique, l'autre facteur qui coordonne une telle politique. Le nombre d'immi-

grants qui doivent ou peuvent être admis à un moment donné ou au cours d'une période se fixe au plus petit des deux chiffres que l'on peut établir en analysant ces deux facteurs.

C'est d'ailleurs ici que les partisans de l'immigration à outrance triomphent le plus facilement devant les excès des adversaires de l'immigration. Ils font valoir les avantages économiques évidents d'une nombreuse population pour un pays dont les ressources vastes et riches sont encore inexploitées. Ils apportent l'exemple des États-Unis dont la fortune et la puissance viendraient en grande partie de l'immigration intensive qui y a eu cours durant le XIXe siècle. Ils insistent sur la facilité avec laquelle nous pourrions écouler notre blé et nos autres productions excédentaires, alléger le fardeau de nos dettes publiques, si plus de consommateurs et de payeurs de taxes étaient introduits au pays. S'ils étaient meilleurs économistes, ils ajouteraient que grâce à une population plus abondante, donc à un marché plus vaste, il serait possible à nos industries modernes de produire à meilleur compte (la quantité étant un facteur important en la matière) et même à certaines industries que nous n'avons pas faute d'un marché suffisant, de venir s'implanter chez nous.

Oui tout cela est vrai. Mais vrai comme le sont les vérités générales, obtenues par voie déductive à partir de considérations exactes mais assez vagues dans leur portée. De sorte que leur triomphe est trop facile quand ils en viennent à la conclusion que c'est là tout ce qu'il faut pour justifier une immigration massive, ou même sélective abondante. Pour

passer de ces généralités à des politiques concrètes, il faut en effet faire entrer en cause toute une série de circonstances de temps, de lieu et même ici de structures économiques.

Un pays peu peuplé et aux ressources vastes et riches offre de la place pour une population abondante en général. Si bien que sans aucun doute la population du Canada continuera d'augmenter encore pendant de nombreuses années sans affecter, au contraire même en favorisant la hausse du niveau de vie, alors que le même développement en Italie n'engendrera que malaise. Il ne s'ensuit pas cependant qu'il suffira chaque année d'ajouter des pleins bateaux d'immigrants de toute sorte à notre population pour que cet heureux développement s'en trouve nécessairement hâté de la bonne façon. Pour que les bons effets d'un tel accroissement de population se fassent sentir il faudra qu'il se produise à un rythme et d'une façon telle (choix des immigrants) qu'il convienne à l'état actuel de notre développement, au point de vue capital, institutions politiques, économiques et sociales, etc.; exactement comme dans un moteur une quantité croissante de carburant accélère le mouvement jusqu'à un certain point au delà duquel le moteur étouffe et tout arrête.

L'exemple des États-Unis est d'ailleurs assez mal choisi à cause même des grandes différences qui existent entre ce qui s'est passé là au 19e siècle et la situation actuelle du Canada. Aux États-Unis, ce n'est pas l'immigration qui a créé la prospérité, mais bien la prospérité qui a engendré l'immigration, avec ensuite action circulaire de l'une sur l'autre, bien entendu. Autrement dit, l'incapacité de la

main d'œuvre locale à satisfaire toutes les demandes du marché créait une condition extrêmement favorable à l'arrivée de nouveaux apports de main d'œuvre. Loin d'être dans la même position, le Canada du XXe siècle est un pays qui a besoin de marchés et se trouve constamment menacé par la mévente de ses excédents. L'apport de main d'œuvre nouvelle, susceptible de créer de nouveaux excédents, ne paraît donc pas, en général, aussi indiqué. C'est pourquoi l'immigration ne peut y être que sélective, c'est-à-dire conduite uniquement en fonction des besoins réels de main-d'œuvre aux points particuliers où elle se fait sentir. Encore faut-il distinguer les besoins dus à des situations purement temporaires et précaires, des besoins vrais et permanents.

C'est ici qu'on fait intervenir le fameux argument des masses de consommateurs qui boufferont les produits que nous ne pouvons pas exporter. Autre argument trop général, insuffisamment concrétisé. Strictement parlant, il est indiscutable que l'entrée de quelques millions de personnes supplémentaires à brève échéance va permettre de consommer sur place une plus grande proportion de notre production de blé, de papier, etc. Mais on oublie que pour pouvoir consommer ainsi normalement ces quelques millions de personnes devront d'abord travailler, gagner, produire, vendre — et l'on retombe dans le problème précédent des marchés. Autrement dit, ces nouveaux arrivés vont normalement produire plus encore qu'ils ne peuvent consommer, de sorte que rien n'est résolu.

On se heurte alors à la structure économique

particulière du Canada. Structure économique encore en grande partie marquée par son histoire coloniale, et par suite fortement orientée vers la production pour l'exportation. Situation encore ici bien différente de celle des États-Unis, où le commerce d'exportation, même aujourd'hui, ne représente qu'une faible partie du revenu national. Les États-Unis du 19^e siècle étaient maîtres de leur destin, et l'immigration n'y faisait qu'accroître la productivité d'un organisme ordonné à satisfaire un marché fermé par des droits douaniers, donc certain. Une immigration trop indifférenciée au Canada nous oblige tout simplement à trouver plus de marchés extérieurs pour plus de blé, plus de métaux, de papier, etc., dont nous avons déjà trop du point de vue du marché intérieur. Or cette solution même nous est beaucoup moins facile aujourd'hui qu'il y a 50 ans, parce que les autres pays se sont également développés et que la concurrence pour les marchés internationaux est plus âpre que jamais.

Ce sont les mêmes obstacles concrets qui s'imposent quand on aborde les relations du coût de production des produits industriels et du marché. Si, faisant abstraction du temps et de l'espace, nous pouvions transporter sur notre sol les millions de personnes qui seraient nécessaires pour nous permettre d'absorber sur place la majeure partie de notre production et de réorganiser de toute pièce notre économie sur une base moins précaire, l'immigration massive prendrait un sens défendable. Mais une telle réalisation se heurtant à des impossibilités évidentes de toute sorte, nous sommes bien obligés

de concevoir notre politique d'immigration en fonction de notre structure économique actuelle, avec l'espoir de la transformer graduellement sans doute, mais avec l'obligation de s'y conformer d'abord. Cela limite singulièrement l'intérêt que nous avons à recevoir chaque année un nombre déterminé d'immigrants. Cela nous oblige à nous conformer à nos besoins réels d'immigrants et à compter sur le temps plus que sur les solutions de masse pour résoudre les problèmes économiques soulevés par notre structure actuelle.

Ces considérations très objectives ne peuvent pas manquer de frapper même l'opinion anglo-canadienne. Et ce sont elles que nous devons faire intervenir, approfondir pour déterminer notre définition d'une politique d'immigration sélective appropriée à nos besoins. Elles devraient nous conduire à exiger une politique parfaitement planifiée et intégrée de notre immigration. Une politique en vertu de laquelle l'arrivée de chaque immigrant serait conditionnée par des normes objectives et précises, correspondant aux besoins réels de l'économie canadienne. Quant aux immigrations spéciales régies par des exigences de justice et de charité internationales, il faudrait bien qu'elles échappent, l'occasion l'exigeant, aux cadres de cette politique normale. Mais leur caractère spécial même les imposent suffisamment à l'attention mondiale pour nous permettre d'éliminer les faux-fuyants d'une politique mal intentionnée.

III — La donnée du bon sens

Ces conditions d'une attitude sensée en ma-

tière de politique générale d'immigration ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue la situation concrète que constitue l'arrivée d'immigrants et la présence de nombreux néo-canadiens sur notre territoire. Il y a là une distinction importante à faire entre notre pensée sur l'immigration en tant que politique fédérale et notre attitude à l'égard de l'immigrant rendu au pays. Le malheur est souvent que nous généralisons tellement tout, que nous ne savons plus faire les nuances qui s'imposent en fonction des circonstances. Et le peu d'intérêt que nous montrons à l'immigrant parce que nous n'aimons pas l'immigration en est un exemple d'autant plus flagrant qu'il est absurde, vu qu'il contribue à aggraver les effets mêmes que nous voulons combattre en nous opposant à la politique générale. Autrement dit, à côté d'une politique générale d'immigration appropriée aux circonstances et à nos légitimes intérêts, il nous faut également une politique intérieure des immigrants, également appropriée aux circonstances et à ces mêmes intérêts.

Quel que soit le bien fondé de la politique qui a amené tel immigrant donné au Canada, le fait est qu'il est maintenant rendu sur notre sol et appelé à devenir un compatriote. Si nous en voulons à quelqu'un de l'avoir fait venir, c'est à ceux qui conduisent cette politique en fonction de leurs préjugés. Quelle raison pouvons-nous avoir de lui en vouloir à lui qui est bien innocent de toute l'affaire ? Quant à lui, la seule attitude intelligente reste de le recevoir à bras ouverts, de s'en faire un ami et un allié, plutôt que de l'ignorer ou de le repousser de sorte qu'il finira par s'ajouter au groupe adverse et

par s'ajouter peut-être au nombre de nos adversaires.

Sans doute cette politique active est-elle difficile à concilier avec une hostilité fondamentale à toute immigration. Souvent dictée par un excès de chauvinisme, une telle attitude ne correspond pas toujours uniquement d'ailleurs à la crainte d'une politique dirigée contre nous; il arrive qu'elle comporte une certaine horreur de l'étranger comme tel, parce que susceptible d'être un danger pour un vague concept de la pureté du sang qu'on entretient plus ou moins consciemment. En dépit de tous les efforts que nous déploierions, le néo-canadien que nous aurions attiré à nous ne se sentirait guère à l'aise de nous entendre dénoncer tout apport étranger. Il est par ailleurs susceptible de comprendre d'autant mieux que son propre intérêt s'y trouve engagé comme le nôtre, pourquoi nous voulons une politique d'immigration conforme aux intérêts du pays comme du groupe culturel : auquel il aura consenti à s'affilier. A ce titre également, c'est-à-dire pour qu'une politique active d'accueil et d'intégration des immigrants se développe chez nous, il importe donc que nos attitudes soient raisonnées en la matière.

Or le développement d'une telle politique est urgent. Nous avons même déjà trop perdu de temps à ne pas y avoir songé plus vite, de sorte que nous avons sans aucun doute perdu de magnifiques occasions de neutraliser en partie la politique d'immigration que l'on dirigeait contre nous. Je n'en discourrai pas davantage dans cet article déjà trop long. D'autres le feront avec beaucoup plus de

compétence dans d'autres textes de ce numéro spécial. Espérons seulement que nous aurons réussi à susciter chez les nôtres une prise de conscience nette du problème posé. De la sorte, nous passerons à l'action sur tous les plans, comme il convient.

François-Albert ANGERS.

Mémoire de la Société d'Assistance aux Immigrants, à la Commission Tremblay

*Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,*

Parmi tous les problèmes qui confrontent le Québec et se situent dans le complexe ensemble des relations fédérales-provinciales, il en est un d'une importance primordiale pour l'avenir de notre province française: celui de l'immigration. Aussi, la Société d'Assistance aux Immigrants a-t-elle cru de son devoir de vous soumettre un ensemble de considérations à ce sujet.

Corporation laïque civile, incorporée auprès du Secrétariat de la Province de Québec, en date du 2 octobre 1948, la Société d'Assistance aux Immigrants est un organisme de bienfaisance qui poursuit essentiellement les fins suivantes: aider les immigrants d'une manière tangible, en servant d'intermédiaire entre eux et les employeurs, en leur facilitant l'obtention d'une situation, d'un logement et des divers secours matériels et spirituels dont ils peuvent avoir besoin; faciliter leur intégration au sein du milieu canadien-français tout en les aidant à préserver l'essentiel de leur propre patrimoine culturel; contribuer à la disparition des préjugés contre les immigrants et

créer chez les nôtres un courant de sympathie agissante à leur endroit.

Tels sont les objectifs auxquels, avec un personnel et des moyens nettement insuffisants mais avec une profonde conviction, la Société se consacre depuis plus de cinq ans. C'est à ce titre, Messieurs, et forte de l'expérience qu'elle a acquise, que la Société vous soumet respectueusement son point de vue sur le problème "immigration", qui se pose à notre province avec une acuité croissante.

Les migrations, constante historique

Ce n'est pas d'aujourd'hui, vous le savez, Messieurs, que datent les grandes migrations humaines. Phénomène pratiquement constant à travers l'Histoire, il accuse à certaines époques une intensité particulière pour des motifs très variés, d'ordre matériel et moral. Or, depuis les débuts du dernier conflit, l'humanité se trouve précisément à l'une de ces périodes. Des facteurs d'ordre économique et démographique, d'un côté, politique et moral, de l'autre, ont entraîné le déplacement, volontaire ou forcé, de grandes masses d'hommes qui tentent d'aller refaire leur existence et celle de leurs sur des terres qu'ils croient tout ensemble plus hospitalières, plus libres et plus riches.

Pour des motifs chrétiens ou simplement humanitaires, d'une part mais aussi pour des motifs légitimement intéressés, certains pays jeunes et en plein essor ont non seulement consenti à re-

cevoir des immigrants mais les ont encore directement invités, allant même jusqu'à leur faciliter le déplacement, dans certains cas. Ainsi en a-t-il été du Canada.

L'Immigration au Canada

Certes, ce n'est pas la première fois que notre pays accueille des masses de personnes venues des quatre coins du globe mais surtout de l'Europe. Et sans remonter à nos propres ancêtres, eux-mêmes, somme toute, des immigrants, nous pouvons rappeler que depuis le milieu du siècle dernier, le Canada a connu plusieurs grandes "vagues d'immigration". En fait, depuis un siècle, notre pays a reçu environ six millions et demi d'immigrants. Tous ne sont pas restés, il s'en faut: certains sont retournés dans leur pays d'origine et un très grand nombre sont passés aux Etats-Unis. Mais ce chiffre suffit à lui seul à dénoncer l'ampleur du phénomène "immigration" chez nous. Interrompue presque entièrement de 1930 à la fin du conflit, l'arrivée d'immigrants a repris avec une vigueur nouvelle dès 1946 et s'est poursuivie depuis au rythme moyen de 175,000 arrivées par année.

Chez nous comme ailleurs, ces immigrants se divisent en deux catégories principales: les immigrants dits économiques et les réfugiés politiques. A travers l'Histoire, ces catégories se partagent, selon un pourcentage variable, les masses d'hommes entraînés dans le grand courant des migra-

tions. Les immigrants économiques sont les personnes qui ont volontairement quitté leur pays, individuellement ou en groupe, pour aller vivre ailleurs dans l'espoir d'y trouver des conditions de vie matérielle meilleures. Par contre, les réfugiés politiques n'abandonnent leur pays que sous une pression physique ou morale, et vont à l'étranger, ou bien parce qu'ils ne peuvent faire autrement, ou bien parce qu'ils comptent y trouver certains éléments de vie qui leur semblent indispensables: liberté individuelle, respect, sécurité morale. Cette différence fondamentale dans les causes premières d'émigration se traduira par des attitudes psychologiques différentes: les immigrants économiques venus volontairement et ayant souvent abandonné une situation convenable dans leur pays d'origine, se feront généralement plus "exigeants" à l'arrivée mais, par ailleurs, ils se fixeront pour de bon dans leur nouveau pays; les réfugiés politiques se satisferont d'assez peu, en règle générale, mais seront davantage tentés de retourner dans leur pays une fois que le climat moral et le régime de celui-ci auront changé.

C'est à ces deux catégories que s'alimente la politique d'immigration du gouvernement fédéral depuis 1946. Les responsables de cette politique, qu'il n'entre aucunement dans notre propos de juger ici, en ont à maintes reprises défini la motivation comme puisant à des considérations d'ordre pratique, d'abord: à savoir, la nécessité urgente, selon eux, d'accroître la population cana-

dienne pour maintenir le rythme de développement du pays et en faire une grande puissance; à des considérations d'ordre humanitaire, également: à savoir, permettre à des masses d'infortunés de refaire leur existence, soulager les pays européens surpeuplés et, partant, contribuer à l'instauration d'un climat de paix sociale et politique dans le monde occidental.

Mais il est évident qu'une politique d'immigration massive comme celle que pratique le gouvernement fédéral depuis 1946 ne va pas sans causer des problèmes dans le pays d'accueil. Et si cela est vrai quel que soit le pays d'accueil, à combien plus forte raison ne l'est-ce pas si ce pays est de caractère fondamentalement bi-ethnique et de constitution fédérative?

On pressent déjà la nature et l'intensité des problèmes que susciteront, face à l'arrivée de ces centaines de milliers de nouveaux citoyens, aussi bien la répartition des pouvoirs en matière d'éducation, de politique sociale, de droit civil que la compréhensible volonté de chaque groupe ethnique au moins de maintenir le rapport des forces en présence, du point de vue tant économique et culturel que politique. Telle est la situation qui s'est peu à peu développée au Canada, à ceci près toutefois que l'un des éléments, le français, et la province qui l'incarne essentiellement, celle de Québec, ne paraissent pas avoir pris conscience de la gravité du problème et de la redoutable hypothèque que laisse peser sur leur avenir leur indifférence en cette matière.

Droits et devoirs du Québec

En présentant un Mémoire à la Commission que vous constituez, Messieurs, la Société d'Assistance aux Immigrants entretient l'intime conviction que la question de l'immigration relève aussi bien du pouvoir provincial que du fédéral, même si c'est à un titre différent, et que des motifs d'ordre chrétien et national commandent au gouvernement de notre Etat provincial d'agir en ce domaine. Voilà pourquoi nous croyons que le problème de l'immigration prend tout naturellement place parmi ceux sur lesquels vous avez mission d'enquêter.

Qu'il nous soit permis de bien clairement redire, à ce point de notre exposé, que la Société d'Assistance aux Immigrants, n'entend pas, dans ce Mémoire, non plus que nulle part ailleurs, prendre position sur la question, d'ailleurs mal posée : pour ou contre l'immigration. Nous considérons les immigrants qui se trouvent parmi nous et continuent d'arriver toutes les semaines, ou presque, et nous tentons de définir une attitude qui soit tout ensemble dans l'intérêt de ces nouveaux venus et du fait français en terre canadienne. Cela seulement mais tout cela constitue la perspective de notre mémoire et la raison d'être de notre Société.

Que le Québec ait droit et raison de s'occuper activement de l'immigration, voilà ce que reconnaît l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, lequel stipule, dans son article 95 : "Dans chaque

province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration, et il est par le présent déclaré que le Parlement du Canada pourra, de temps à autre, faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier, et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture et à l'immigration n'aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du Parlement du Canada".

Déjà d'ailleurs, au moins une province, l'Ontario, s'est prévalu de ce droit et a entrepris de procéder elle-même, par l'intermédiaire d'un bureau permanent à Londres et de représentants dans divers pays européens, au recrutement d'un certain nombre d'immigrants qui, évidemment, doivent répondre aux critères d'admission définis par la législation fédérale en matière d'immigration.

Par ailleurs, le Québec a intérêt à agir en matière d'immigration parce que le chiffre même de sa population conditionne pour une part son influence dans l'ensemble fédératif canadien et notamment le volume de sa représentation dans le Parlement fédéral. Il faut également retenir que si le Québec persiste à ne point agir, il continuera à recevoir les seuls immigrants que d'autres auront choisis pour nous: et si ces immigrants restent encore l'objet d'une indifférence complète de la part du gouvernement et de la population canadienne-française du Québec, ils pas-

seront à l'élément anglo-canadien et formeront progressivement un îlot étranger grandissant, qui fera sentir son influence dans la province même.

Le Québec, enfin, a droit et raison d'agir et d'agir énergiquement en matière d'immigration parce que de toute façon, ses citoyens contribuent largement, par le produit de leurs taxes et impôts divers au pouvoir fédéral, à faire les frais de la politique d'immigration de celui-ci. Et cela revient, par suite de notre inactivité quasi-complète, à faire en partie les frais de l'anglicisation de cette masse de nouveaux venus. Nous contribuons inconsciemment à accroître le caractère britannique du Canada et à diminuer le caractère français du Québec.

D'autre part, le caractère chrétien de notre province nous appelle également à nous occuper des immigrants. On sait assez avec quelle pressante et affectueuse insistance, le Saint-Père a demandé à plusieurs reprises aux nations catholiques d'accueillir l'immigrant avec sympathie et de l'aider le plus possible à s'intégrer à son nouveau milieu. Le souci du Souverain Pontife à ce sujet s'est d'ailleurs traduit dans la création de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations, à l'action de laquelle notre Société est reliée par le truchement de la Conférence Catholique Canadienne. Nation catholique, la population de l'Etat provincial du Québec ne saurait se soustraire à cet appel du chef de la chrétienté.

On nous permettra de signaler au passage l'éminente contribution, sous tous les aspects, que

l'épiscopat canadien a apportée à l'oeuvre d'accueil et d'assistance à l'immigrant. La majorité des initiatives de ce genre qui sont nées en milieu catholique sont dues à l'Eglise canadienne qui a suscité leur création et continue de soutenir leur travail. Dans le Québec même et notamment à Montréal qui, plus que d'autres régions a éprouvé l'acuité du problème, l'Eglise a manifesté pour le sort des immigrants installés chez-nous une particulière sollicitude. C'est d'ailleurs à cette sollicitude paternelle à l'endroit des immigrants que la Société d'Assistance aux Immigrants doit d'exister.

Il faut encore ajouter que, contrairement à ce qui se passait jadis, alors que l'Ontario et les Prairies recevaient la grande majorité des immigrants, ceux-ci se fixent aujourd'hui dans notre province selon un important pourcentage, à savoir près de 20%. Nous verrons d'ailleurs plus bas les conséquences de cet état de choses. Il nous semble donc évident, pour toutes ces raisons, que le Québec possède un droit absolu et, ajouterions-nous, un devoir souverain de s'occuper activement du problème de l'immigration en ce qui concerne la province et du sort des immigrants qui s'y fixent.

Panorama statistique de l'immigration

L'importance du problème des immigrants dans le Québec même, ainsi que pour le Québec par rapport à l'ensemble canadien, ressort avec élo-

quence du rapprochement de certains chiffres. De 1946 à la fin de 1953, le Canada a reçu 958,146 immigrants (on atteindra le million ces jours prochains, si ce n'est déjà fait). Voici comment ils se répartissent du point de vue ethnique: 317,650 sont d'origine britannique; 115,227 d'origine allemande; 92,809 d'origine hollandaise; 91,178 d'origine italienne; 58,070 d'origine polonaise; 19,114 d'origine française; 9,287 d'origine belge; et 254,871 venant de 34 autres pays. Pour ce qui est de leur répartition dans les diverses provinces, nous obtenons les pourcentages suivants: 52% de tous les immigrants en Ontario; 19% dans le Québec; environ 9% en Colombie; environ 15% dans les Prairies et le reste dans les autres provinces. Il est également important de remarquer que 61% de tous ces immigrants sont âgés de moins de trente ans. Enfin, bien que le Ministère de l'Immigration ne tienne aucune statistique au sujet de la religion des immigrants, on considère généralement qu'environ la moitié d'entre eux appartiennent à la religion catholique.

Ces chiffres nous permettent de constater immédiatement que depuis 1946, l'élément britannique a reçu un apport direct par la venue de 317,650 immigrants du Royaume-Uni, soit 33.2% des immigrants. Si par ailleurs on veut bien considérer que la plupart des immigrants d'origine germanique, hollandaise et nordique rallient l'élément anglo-canadien, on s'aperçoit que près de 80% du nombre total des immigrants s'agglomèrent tôt ou tard à l'élément anglo-canadien. Et

il n'est pas certain, il s'en faut, que les immigrants latins et slaves se joignent tous à nous. En effet, tous ceux-ci ne sont pas forcément dans le Québec et même lorsqu'ils s'y trouvent, il arrive que le milieu les porte plutôt vers le groupe britannique. Car il faut savoir qu'au moins les 3/5 des 189,896 immigrants arrivés dans le Québec depuis 1946 se sont établis à Montréal dont il n'est malheureusement plus possible de dire qu'elle est une ville francisante.

Force nous est donc de constater que l'élément canadien-français n'a reçu comme renfort direct que 2.9% de tous les immigrants et cela, à supposer que tous les Belges qui nous sont venus soient des Wallons. Il convient de rappeler ici que depuis 1947, au terme de l'arrêté en conseil no 2856 du gouvernement d'Ottawa, les sujets britanniques, français et américains sont placés sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'admissibilité au Canada, pourvu qu'ils satisfassent à certaines exigences d'ordre sanitaire et moral et qu'ils disposent d'un minimum d'argent, même s'ils ne ressortissent pas à des catégories de travailleurs dont le pays a besoin. Considérée à l'époque comme une victoire pour l'élément canadien-français, cette mesure s'est dans la pratique avérée peu utile au progrès de l'immigration française. Il n'est pas exagéré de dire que cette dernière s'est soldée jusqu'à maintenant par un échec. La propension encore relativement faible du Français à émigrer, l'inexistence d'un surpeuplement en France et surtout, croyons-nous,

l'inaction totale du Québec en matière d'assistance et d'accueil à l'immigrant français sont les causes principales de ce regrettable état de choses. Il est en effet assez douloureux de constater que la Province de Québec se soit avérée incapable de retenir et d'intégrer l'ensemble des 20,000 immigrants français, proportion infime pourtant en regard du reste.

Nature du problème pour le Québec

A tout événement, il apparaît clairement que l'action du gouvernement provincial doit dépasser les cadres de la faible immigration française pour s'étendre à tous les groupes susceptibles pour une raison ou l'autre de s'intégrer assez rapidement à l'élément canadien-français. Et ils sont innombrables les immigrants latins et slaves que leur histoire, leur tempérament, leur religion, leur connaissance de notre langue et de notre culture prédisposent à nous rejoindre pour nous aider dans la poursuite du combat que, depuis si longtemps, nous menons à l'enseigne de la présence française et chrétienne en Amérique. L'événement nous presse d'agir en ce sens : l'apathie et l'inactivité dont nous avons fait montre jusqu'ici commencent à se tourner singulièrement contre nous. Qu'on en juge plutôt !

Le Canada français, notamment le Québec, comptait jusqu'ici sur le taux de sa natalité pour maintenir ou à peu près un relatif équilibre entre les deux éléments ethniques qui font la base du

pays. Or, ce n'est pas un secret, que ce taux "légendaire" est en nette décroissance, surtout dans les villes où habitent maintenant plus de 80% des nôtres. Dans le même temps, l'élément britannique bénéficie de l'apport de quelque 800,000 immigrants (dont 61% rappelons-le, sont âgés de moins de trente ans) où le taux de natalité est bien souvent voisin ou équivalent du nôtre. Les résultats commencent à se faire sentir. Sait-on, par exemple, qu'en 1952, l'Ontario, en plus d'avoir comblé l'écart de quelque 15,000 naissances qui existait au bénéfice du Québec, l'a emporté sur cette dernière province au point de vue du nombre des naissances (123,344 contre 120,998), ce qui ne s'était encore jamais produit et, qu'en 1953, l'Ontario augmentait son avance d'inquiétante façon (130,350 contre 120,023 naissances pour Québec) ?

Mesure-t-on suffisamment ce que signifie cette situation pour le Québec et pour tout le Canada français? Imagine-t-on ce que seront devenus dans dix, vingt, trente, cinquante ans ces immigrants? Des millions de nouveaux anglo-canadiens. Et parler de 800,000 reste fort conservateur puisque, les 3/5 au moins des 190,000 immigrants établis dans le Québec passent aussi à l'élément britannique. Nous ne pensons pas qu'il y ait de longs commentaires à ajouter à cette constatation qui dénonce l'urgence pour le Québec de la mise en oeuvre d'une politique réaliste en matière d'immigration. Il y va de l'influence

de la Province et de la place de l'élément franco-canadien dans la Confédération.

La définition de semblable politique postule tout d'abord un examen de la situation de l'immigrant dans le Québec ainsi que des facteurs d'intégration que nous devons faire jouer dans le sens des intérêts bien compris de notre province et de notre groupe ethnique. Il est bien évident qu'il ne s'agit point ici de racisme. Mais enfin il y a un fait: c'est l'immigration massive qui déverse chaque année dans notre pays environ 170,000 nouveaux citoyens. Il y a un autre fait: c'est que, venus chez-nous pour y rester, ces immigrants opteront fatalement un jour ou l'autre pour l'un des deux groupes ethniques, l'une des deux langues et des deux cultures de ce pays. Alors, qui nous reprocherait de pratiquer envers l'immigrant une authentique politique d'accueil et d'assistance qui se traduira par le rattachement à notre groupe d'un pourcentage aussi élevé que possible des nouveaux venus? On nous reprocherait bien plus et à bon droit une indifférence aveugle ou une tolérance méprisable, inadmissible dans la perspective chrétienne tout autant que dans celle des intérêts élémentaires de notre groupe ethnique. Un très grand nombre de ces immigrants, d'ailleurs, — et tous ceux qui s'occupent du problème le savent de reste — désirent vivement, dans les premiers temps de leur arrivée se joindre aux Canadiens français, généralement plus près d'eux que les Anglo-Canadiens américanisés. L'accueil qu'ils rencontrent malheureu-

sement, l'attitude à laquelle ils se heurtent chez la plupart des nôtres ont tôt fait d'entamer leur bonne volonté, de les rejeter vers la défiance et, de déceptions en déceptions, de les amener à s'orienter de guerre lasse vers un autre groupe.

Certes, l'opposition traditionnelle du Canada français à l'immigration, opposition qui plonge ses racines assez loin dans notre histoire s'explique aisément. Pendant trop longtemps, la politique d'immigration du gouvernement fédéral a été conçue ou a paru être conçue dans un esprit d'abaissement de notre influence au sein de la Confédération. L'immense majorité des immigrants, à venir jusque vers 1930, était évidemment promise à se joindre au groupe anglo-canadien. D'où, chez-nous, un compréhensible réflexe de défense et une opposition à l'immigration qui se sont malheureusement traduits dans une hostilité envers l'immigrant lui-même. La situation, nous l'avons vu, s'est considérablement modifiée mais l'attitude traditionnelle persiste, alors qu'elle ne correspond plus à la réalité nouvelle de l'immigration et dessert aujourd'hui notre intérêt national. Il s'en suit qu'une vaste et longue campagne d'éducation populaire s'impose pour amener la nation à prendre conscience du comportement que les circonstances imposent. L'immigration s'est en effet largement diversifiée. Du point de vue ethnique: non seulement les Français commencent à venir mais beaucoup d'autres qui sont plus près de nous que la masse des immigrants de jadis. Du point de vue social: un grand nom-

bre d'immigrants sont des personnes de haute valeur intellectuelle, morale et technique qui peuvent constituer un apport de premier ordre à la communauté franco-canadienne.

A l'heure actuelle, rien dans notre législation et dans notre attitude qui tiennent compte de la présence, dans notre Province, de quelque 200,000 néo-Canadiens (si on se borne uniquement aux immigrants arrivés depuis 1946). Tout se passe comme si, au départ, nous considérons la masse des immigrants gagnée d'avance à la cause anglo-canadienne et nous laissons à l'autre élément le soin de résoudre les problèmes des nouveaux venus. Voilà, sans doute, qui épargne bien du travail dans l'immédiat; voilà aussi une éloquente illustration de la politique de l'autruche. Demain, nous n'aurons pas à nous étonner, à nous alarmer si le visage du Canada est de plus en plus britannique, si les traits traditionnels de notre province même pâlisent dangereusement. Il n'est guère de forme plus stupide d'économie que celle qui consiste à nous en remettre aux institutions anglaises de toute espèce du soin des immigrants. En leur rendant service, ces institutions se les attachent et par elles, les rattachent à la communauté anglo-canadienne. Consentons-nous vraiment à ce que ces 200,000 Néo-Canadiens fixés dans le Québec et ceux qui les suivront soient promis à l'anglicisation et au glissement vers le protestantisme? On voit donc quelles singulières implications la question comporte pour

le Canada français comme pour l'Eglise catholique.

Pour une politique réaliste

1. L'Intégration

Définir une politique d'immigration en fonction du Canada français, en fonction de la province de Québec plus précisément, voilà une tâche qui nous apparaît de la plus haute urgence mais n'entre cependant pas dans notre propos, comme nous l'indiquions plus haut. Nous entendons simplement indiquer l'action minima qui selon nous devrait être entreprise par le Québec, dans le cadre de l'immigration telle qu'elle est actuellement pratiquée, ce qui devrait être fait pour l'immigrant déjà chez-nous et aussi pour l'Européen qui aspire à venir dans le Québec.

A) En ce qui concerne l'immigrant déjà établi dans notre province de même que ceux qui sans cesse continuent à venir, le rôle essentiel des autorités provinciales doit consister à favoriser leur intégration, en fonction des préoccupations nationales et chrétiennes que nous définissons plus haut.

Sauf exception, les immigrants qui nous arrivent entendent faire de notre pays et, en l'occurrence, de notre province, leur nouvelle patrie. C'est dire que de toute façon et tôt ou tard, ils s'intégreront à leur nouveau milieu et, sinon eux, du moins leurs enfants. Nous insistons dès maintenant sur la question des "enfants": en règle

générale, c'est à la deuxième génération que l'intégration définitive s'opère. C'est assez dire qu'une politique réaliste de notre part doit être tout spécialement préoccupée de la formation, de l'éducation des enfants des immigrants.

Cette intégration, donc, elle se fera. Mais ce qui importe, c'est la manière et le rythme selon lesquels elle s'effectuera: ce sont les groupes au profit desquels elle s'accomplira. Or, le processus d'intégration, il commence à jouer à l'instant même de l'arrivée de l'immigrant. Et à partir de ce moment, chaque geste posé à son endroit jouera un rôle, hâtant ou facilitant l'intégration, l'inclinant dans le sens de tel ou tel des deux groupes ethniques fondamentaux du pays. Mais pour fins d'analyse, on peut dégager quatre facteurs principaux d'intégration: 1e) l'accueil et l'assistance; 2e) le milieu de travail; 3e) l'habitat et la paroisse; 4e) l'éducation et les loisirs. Fatalement et presque insensiblement, l'immigrant glissera vers celui des deux groupes ethniques qui aura été davantage présent à son endroit, en ces diverses circonstances, dans ces divers milieux.

1e) *L'accueil et l'assistance* — On ne saurait assez insister sur l'importance pour l'orientation éventuelle de l'immigrant de l'impression première qu'il éprouve. Il se trouve dans un état compréhensible d'hypersensibilité. Plein d'enthousiasme et de bonne volonté certes et animé d'un espoir qui souvent s'avérera démesuré, il éprouve en même temps une certaine inquiétude: que sera cette terre étrangère sur laquelle il ne possède

guère plus que des notions très générales? Aussi, s'efforcera-t-il, dans les moindres faits et gestes qui entoureront son arrivée de déchiffrer passionnément les incertaines promesses de son nouveau destin.

C'est pourquoi, aux immigrants qui arrivent, à l'instant même de leur descente du train ou du bateau, le Québec, l'Etat français du Québec doit-il être présent, d'une présence accueillante et chaleureuse en même temps qu'utile. Car ici, commence l'intégration. Or, à ce sujet, force est bien de reconnaître que nous sommes terriblement en retard. Pour l'immigrant qui arrive dans le Québec, il n'existe aucun service d'accueil officiel, organisé par les autorités provinciales ou appuyé par elles. Certains organismes privés, comme la Société d'Assistance aux Immigrants, tentent bien de suppléer à cette défaillance mais ils sont incapables de faire face à une aussi considérable besogne. A moins qu'il soit ressortissant d'un pays dont les descendants, ici, se sont bien organisés, — comme les Juifs ou les Hollandais, l'immigrant ne trouve bien souvent personne pour l'accueillir, le guider, lui fournir cette foule de petits renseignements indispensables à tout arrivant, et surtout, lui manifester une certaine sympathie humaine, être pour lui comme le porte-parole de cette province française et chrétienne qui doit être désormais la sienne.

Même défaillance en ce qui concerne les organismes d'assistance. On comprend que l'immigrant, pendant quelques jours, aura besoin de

préciser ses notions sur son nouveau pays, d'effectuer divers contacts, d'obtenir des renseignements sur les sujets les plus variés et d'un intérêt pratique immédiat. Là encore, il ne trouvera rien d'autre que quelques organismes privés qui mettent à l'aider toute leur ferveur mais dont les moyens d'action sont nettement inadéquats. Il est évident que lorsqu'il s'agit de milliers et milliers d'immigrants, le problème revêt une ampleur et des implications qui en font une question nationale, une question qui relève de l'État provincial français du Québec. Trop souvent, on sera tenté de dire: "Mais ce n'est pas nous qui avons appelé ces immigrants: c'est le gouvernement fédéral. Alors qu'il s'en charge". Attitude irréaliste et dangereuse entre toutes. Car il ne s'agit pas, encore une fois, de poser que nous sommes pour ou contre l'immigration mais d'essayer de tirer le meilleur parti possible d'une situation de fait qu'il n'est pas en notre pouvoir de supprimer, qu'on ne supprimera pas en la niant. Par ailleurs, à supposer que le gouvernement fédéral décide un jour d'aider les immigrants dans les divers domaines, ne serions-nous pas les premiers à nous élever contre un geste semblable? Inviter Ottawa à s'occuper de tous les aspects du sort des immigrants une fois qu'ils se trouvent chez-nous, c'est lui demander de s'occuper du bien-être, de l'éducation, des problèmes sociaux des immigrants: c'est, conséquemment, l'inviter à entrer dans des domaines qui relèvent des États provinciaux, à pratiquer une forme de cette centralisation que

par ailleurs nous dénonçons si ouvertement. Si le Québec entend faire des Néo-Canadiens qui se fixent chez lui de futurs Canadiens français, c'est à lui d'y travailler: personne d'autre et Ottawa moins que qui que ce soit ne poursuivra cet objectif à sa place.

L'oeuvre d'assistance aux immigrants revêt plusieurs aspects sur lesquels les cadres de ce mémoire nous interdisent de nous arrêter. Soulignons simplement qu'elle comporte surtout un aspect moral et un aspect social. Dans le premier cas, il s'agit de faciliter à l'immigrant la solution de ses problèmes d'ordre religieux et d'ordre familial. Dans l'autre, il faut inclure les tâches classiques de l'assistance sociale, les services d'ordre juridique et médical, les problèmes posés par les fréquents besoins d'hospitalisation, etc... Il y a aussi à cette oeuvre d'assistance un aspect économique qui comporte en même temps que la suppléance à l'insuffisance des services officiels de placement, l'obtention de prêts financiers dont, dans de nombreux cas, des immigrants ont un besoin aigu, la constitution de vestiaires pour les familles, etc... Voilà qui suffit à illustrer au moins sommairement l'ampleur et la complexité de l'oeuvre d'assistance à l'immigrant et qui démontre en même temps à quel point des organismes privés, abandonnés à leurs seuls moyens, sont carrément incapables de faire face à la situation.

La mise sur pied d'un service complet, efficace et dynamique d'accueil et d'assistance s'avère donc indispensable comme premier temps de l'in-

tégration de l'immigrant au milieu canadien-français du Québec. On nous permettra d'évoquer au passage l'exemple de l'Argentine qui, dans ce domaine, nous sert une salubre leçon. Accueillis dès leur arrivée en ce pays, les immigrants sont conduits dans de confortables hôtelleries où pendant deux à trois semaines, ils se reposent, tout en recevant des cours et conférences sur les divers aspects de leur nouveau pays et en entrant en contact avec les divers éléments de la population locale. Après cela, ils sont conduits vers divers centres où les attendent une occupation précise et un logement pour eux et leur famille. Certes, nous ne demandons pas que dès maintenant, les autorités provinciales aillent jusque-là. Mais entre cette action et l'inaction dont nous faisons preuve, il y a tout de même place pour quelque chose.

2e) *Le milieu de travail* — Le premier souci de tout immigrant réside, il va de soi, dans l'obtention d'une situation et d'une situation qui soit si possible en harmonie avec sa formation et ses aptitudes, qui, en un mot, se situe dans la ligne du métier qu'il exerçait auparavant dans son pays. A ce propos, l'expérience acquise par la Société lui permet d'affirmer qu'une révision s'impose indéniablement aussi bien dans le procédé d'information à l'endroit des aspirants à l'émigration au Canada dans les divers pays européens que dans les services de placement au pays, spécialement dans le Québec. Si bon nombre d'immigrants ont trouvé ici avec la liberté un emploi

convenable, trop d'entre eux ont dû chercher pendant des semaines avant d'obtenir une modeste situation qui assure tout juste leur subsistance et celle des leurs.

Il semble qu'encore aujourd'hui, les préposés aux renseignements pour ce qui est de l'émigration au Canada, dans les divers pays européens, ont tendance à présenter aux requérants un tableau de la situation qui ne "colle" pas exactement à la réalité. Contrairement à ce que l'on répète trop souvent, l'immigrant n'exige pas dès son arrivée un poste de commande. Mais lorsque, sur la foi des informations obtenues, il a quitté une situation souvent convenable dans son pays, il s'attend tout de même à retrouver ici, au bout de quelque temps, au moins l'équivalent. Cela est particulièrement valable pour les immigrants de l'Ouest européen, notamment les Français. Il est évident que ces gens n'émigreraient pas s'ils savaient devoir végéter dans leur nouveau pays et devoir attendre plusieurs années avant de retrouver l'équivalent de la situation économique et sociale qu'ils abandonnent. Nous pensons à ce propos que le gouvernement de la Province, intéressée, quoi qu'il en ait à l'immigration dont sa population fait pour une part les frais, devrait intervenir auprès des autorités fédérales pour que des correctifs soient apportés à la méthode d'information et aussi pour que l'on cesse entièrement d'émettre des visas d'immigration entraînant l'arrivée de nouveaux citoyens dans la période allant du début d'octobre au début d'avril.

Une fois que l'immigrant a obtenu une situation, il importe que celle-ci favorise son intégration à la communauté franco-canadienne. Ici, une première condition apparaît qui intéresse d'abord les employeurs canadiens-français du Québec. Un trop grand nombre d'entre eux, enfermés dans la vieille conception d'hostilité à l'immigration, refusent systématiquement d'embaucher de nouveaux venus. Les contacts effectués aussi bien par les organismes privés d'assistance que par les bureaux officiels de placement confirment cette attitude maladroite et dépassée. Certains groupements, et nous voulons souligner spécialement le remarquable effort de la Chambre de Commerce de Montréal, ont entrepris une campagne pour amener nos employeurs à comprendre leur devoir en ce sens. Et si seulement la moitié des employeurs canadiens-français du Québec le comprennent, la solution du problème "immigration", du moins sous l'angle travail, serait trouvée et un pas important accompli dans la voie de l'intégration.

Un autre aspect important de cette question réside dans l'accueil fait à l'immigrant par ses compagnons de travail. Ici encore, il faut déplorer l'incompréhension des nôtres qui, dans leur majorité, adoptent envers l'immigrant un comportement marqué du refus et même de l'hostilité. C'est un fait déplorable que bien des immigrants de tous métiers et de toutes classes ont éprouvé une amère déception devant le genre d'accueil qui leur a été réservé par leurs compa-

gnons canadiens-français. C'est là une situation que les autorités provinciales et les syndicats ouvriers ainsi que d'autres organismes peuvent et doivent s'employer à corriger au moyen de campagnes d'éducation populaire.

A propos de syndicats ouvriers, il est infiniment souhaitable que d'accord avec leurs dirigeants, le ministère du travail étudie les moyens de modifier certains règlements de manière à permettre à des immigrants de valeur d'exercer ici leur métier sans avoir à passer par les stages ingrats d'un apprentissage. Il nous arrive en effet un grand nombre d'ouvriers hautement spécialisés, dont la formation est au moins équivalente sinon supérieure à celle des nôtres : électriciens, plombiers, représentants de tous les domaines de la construction, etc... Sans doute, convient-il qu'on leur permette de se faire à des méthodes de travail différentes. Mais il est nettement exagéré de les soumettre à un long apprentissage, le plus souvent sous les ordres de gens qui leur sont inférieurs et de leur exiger ensuite le versement de sommes pour eux considérables, avant de leur décerner la "carte de compétence". De pareilles méthodes qui dénoncent bien souvent et un égoïsme professionnel et une certaine exploitation des immigrants ne sont pas faites pour rapprocher ceux-ci du groupe franco-canadien. Il nous est, d'autre part, difficile de ne pas souligner la regrettable étroitesse d'esprit et l'égoïsme dont font montre plusieurs de nos grandes professions. Cela est d'autant plus déplorable que des immi-

grants de ces professions admis au sein du groupe franco-canadien attireraient à notre élément et dans nos institutions un grand nombre de leurs compatriotes auxquels ils seraient appelés à dispenser des services. Nous souhaitons vivement que les dirigeants de ces grands corps professionnels quittent leur attitude de protectionnisme forcené et accueillent dans leurs rangs des Néo-Canadiens répondant aux normes de moralité et de compétence nécessaires. Toutefois, nous tenons à mentionner la compréhension dont ont fait preuve dans ce domaine, notamment le Barreau et la Corporation des Ingénieurs : leur récente attitude devrait, nous l'espérons, susciter des imitations au sein des autres professions.

Nous devons aussi souligner la malheureuse propension d'un trop grand nombre des nôtres à enseigner spontanément la langue anglaise aux immigrants quand ceux-ci, bien souvent, ne demanderaient pas mieux qu'apprendre le français. On agit inconsciemment là aussi comme si on voulait à tout prix convaincre l'immigrant de l'inutilité ici de la langue française. Il nous paraît à ce propos que les organismes syndicaux et les Chambres de commerce devraient organiser pour les immigrants un ensemble de cours portant sur la langue française d'abord mais aussi sur les divers aspects de la vie franco-canadienne, que les immigrants souhaitent eux-mêmes mieux connaître. Et ces mêmes problèmes se retrouvent, quoi que dans une toute autre perspective, au sein du monde rural.

La création d'un climat de sympathie, la modification des règlements professionnels pour certains métiers, l'effort de diffusion de la langue française, tels nous paraissent être les principaux aspects susceptibles de faire du milieu de travail de l'immigrant un véritable facteur de son intégration à la communauté canadienne-française. Et la réalisation de ces conditions préalables ne peut se faire que par les organismes compétents du monde industriel et du monde agricole, avec l'appui tangible des autorités provinciales, notamment du ministère du travail et de celui de l'agriculture.

3e) *L'habitat et le milieu paroissial* — Dans le processus d'intégration, l'environnement humain joue un rôle de toute première importance. Beaucoup d'immigrants, une fois résolus au moins pour l'essentiel les problèmes du travail et du logement, se désolent du peu de contacts qu'il leur est possible d'entretenir avec leurs nouveaux compatriotes. On a parfois déploré la tendance de certains groupements néo-canadiens à se replier sur eux-mêmes, à vivre plus ou moins en colonies fermées. Il ne semble guère qu'ils puissent faire autrement, si peu chaleureux se fait l'accueil à leur endroit. La société canadienne-française dans son ensemble aussi bien que la plupart des associations culturelles, religieuses, sociales et autres n'ont pas encore compris la vraie nature du problème de l'immigration. C'est une réalité qui leur est encore étrangère.

S'il est vrai que le Québec a malheureusement

perdu, de façon générale, son antique vertu d'accueil et d'hospitalité, cela est plus vrai encore quand il s'agit de l'immigrant qui est victime de la tradition d'hostilité dont nous parlions plus haut. Qu'il s'agisse de relations entre "voisins", des contacts sur le plan récréatif entre petits Canadiens et Néo-Canadiens, de la participation aux associations locales, le Néo-Canadien, l'immigrant, est le plus souvent ignoré. Sur ce plan de la vie quotidienne, il est considéré comme un être à part et quand, d'aventure, certains parviennent à se "faire accepter", cela ne sert qu'à mieux souligner le tragique isolement des autres. Et lors même que l'on se rend compte, à Montréal spécialement, du nombre croissant de Néo-Canadiens, on n'en ressent pas pour autant le besoin d'agir de la manière que commande pourtant une élémentaire compréhension de l'intérêt national. Bien loin de manifester au nouveau venu une sympathie particulière et une bien naturelle indulgence pour les impairs que parfois il pourrait commettre, on s'emploie à mettre ceux-ci en relief comme si, venant de sa part, la plus légère erreur revêtait des proportions singulières. L'immigrant ne tarde pas à sentir cette hargne, cette réserve soupçonneuse à son endroit, cette façon de le tenir systématiquement à l'écart, cette manière de l'épier et de dire implicitement: "Comment peut-on être Français ou Polonais ou Roumain ou autre" ?

Le milieu paroissial, pourtant, sur lequel s'articule non seulement la vie religieuse mais une lar-

ge part de la vie sociale chez nous, possède les moyens de favoriser particulièrement l'intégration progressive de l'immigrant au milieu franco-canadien. Institutions d'enseignement, mouvements de jeunesse, associations religieuses, culturelles et sportives, groupements d'adultes, etc... autant de cadres dans lesquels il serait si facile de faire pénétrer l'immigrant. Grâce à leur action convergente, celui-ci apprendrait rapidement à connaître le milieu canadien-français, répondrait par une ardente sympathie à celle qu'on lui manifesterait, ne tarderait pas à prendre un vif intérêt à la vie et aux problèmes de la communauté locale. C'est la famille tout entière de l'immigrant qui serait plongée dans le milieu canadien-français et serait formée à fréquenter nos institutions, à encourager nos entreprises, à s'identifier bientôt à son nouveau milieu. Et ces immigrants ainsi gagnés seraient les meilleurs ambassadeurs de notre cause auprès de leurs compatriotes qui arriveraient par la suite. D'autre part, leurs voisins et co-paroissiens ne tarderaient pas à se rendre compte de l'apport de ces immigrants, assez souvent doués d'une haute valeur culturelle et technique, qu'ils mettraient au service du milieu et de toutes ses entreprises. On réaliserait peu à peu quelle excellente contribution à notre communauté représentent les immigrants dans la plupart des cas, pour ne rien dire de l'intéressant apport numérique qu'ils constituent.

Enfin, aspect non négligeable, une pareille attitude des nôtres envers l'immigrant sur le

plan paroissial, favoriserait la vie religieuse du nouveau venu. Cela est particulièrement vrai pour l'immigrant d'expression française à Montréal, les autres possédant généralement une ou des paroisses nationales mais reste valable pour l'ensemble des immigrants dans la province. Peut-être ne se rend-on pas suffisamment compte que l'hostilité généralisée pratiquée envers l'immigrant a, entre autres conséquences, lorsqu'il est catholique, celle de le rejeter vers les catholiques de langue anglaise, souvent, ou vers l'indifférence plus souvent encore quand ce n'est pas, dans certains cas, vers le protestantisme.

Etant donné l'importance, surtout dans les régions rurales mais également dans les villes, du milieu paroissial et des modes d'action dont il dispose par les divers organismes qui s'y rattachent, il apparaît urgent que dans chaque paroisse canadienne-française où se pose le problème "immigrant", un effort sérieux soit entrepris par le truchement d'un comité, pour le résoudre dans l'intérêt aussi bien de l'immigrant que de notre propre groupe. Car ce sont encore une fois deux aspects qu'il est impossible de dissocier.

4e) *L'éducation — Les Loisirs* — Quatrième facteur d'intégration et le plus important peut-être quant à l'avenir : l'éducation. Nous avons souligné plus haut le fait que 61% des immigrants étaient âgés de moins de 30 ans et près du tiers ont moins de vingt ans. Voilà qui révèle déjà qu'un nombre considérable de ces immigrants sont encore à l'âge scolaire. Par ailleurs,

ces immigrants, dont le taux de natalité est souvent comparable au nôtre, vont entraîner un accroissement sensible de la population du Québec. Que seront ces immigrants encore d'âge scolaire et les futurs enfants des immigrants ? La réponse réside, on le devine, dans la nationalité et la religion du système d'enseignement qu'ils adopteront. C'est surtout l'école qui aura la responsabilité quant au choix entre les deux groupes qu'effectueront, d'ici quelques années, des centaines de milliers d'immigrants.

Fréquenter une école d'une nationalité donnée ne signifie pas uniquement en effet que l'enfant néo-canadien va recevoir son enseignement dans une langue donnée. Cela veut encore dire qu'il sera imprégné progressivement d'un climat psychologique particulier, qu'il sera baigné dans une culture et une philosophie de la vie, qu'il sera embrigadé dans divers organismes scolaires et para-scolaires, orienté vers un système de loisirs procédant de la même mentalité et de la même langue, bref que tout l'être de l'enfant sera absorbé et que tous les aspects de son existence se joueront selon les conceptions du groupe dont il aura adopté le système d'enseignement. Cela signifiera encore que l'écolier néo-canadien adoptera sur les grands problèmes qui confrontent le pays, les positions du milieu que, par l'école ou le collège, il est amené à fréquenter, qu'il en adoptera la religion le cas échéant, en lira les journaux, y prendra ses méthodes de travail, en un mot sera un pro-

duit de ce milieu, produit imparfait peut-être à la première génération mais parfait à la suivante.

Là, cependant, ne s'arrête pas l'action de l'école. Pour mieux suivre les activités de l'enfant, les parents seront amenés à entrer en contact avec la direction de l'institution, avec le milieu général dont procède cette école et finalement avec diverses associations tenant à ce milieu. C'est un fait que la nationalité, la religion et la mentalité de l'école où vont les enfants influenceront souvent sur la conduite même de leurs parents. Et cela s'affirmera davantage au fur et à mesure que l'enfant grandira, que ses activités culturelles, sociales, sportives et autres se multiplieront car il tendra à participer à des organismes animés de la même culture et possédant la même langue que celles auxquelles il aura été formé. Vers l'âge de vingt ans, il sera à toutes fins pratiques gagné à ce groupe, comme il en sera peut-être allé de ses parents, comme il en ira sûrement de ses propres enfants. L'école, à tous les échelons, est le plus puissant facteur d'intégration parce qu'elle exerce son action sur des êtres jeunes et aisément influençables et qu'elle tend à les prendre tout entiers. Pour constater les effets de ce rôle de l'école, nous n'avons qu'à jeter un rapide coup d'oeil sur la situation qui prévaut dans le Québec même. Il ne faut pas longtemps pour se rendre compte du fait que, si au coeur même de notre province française, la majorité

des immigrants et de leurs enfants sont devenus ou sont en passe de devenir des Anglo-Canadiens, cela est dû à l'école anglaise que la plupart d'entre eux fréquentent, déjà au primaire, et pour la quasi-totalité au secondaire et à l'universitaire. Si une action énergique n'est bientôt entreprise par les autorités provinciales sur le plan scolaire, si tous les organismes d'éducation chez nous ne se mettent d'urgence à l'oeuvre pour attirer et retenir dans notre milieu les enfants des Néo-Canadiens, le mouvement ira s'accroissant. Une fois encore, notre propre incurie aura transformé en un danger ce qui pouvait être l'occasion d'un excellent et généreux apport à notre groupe ethnique.

La question de l'éducation ne se borne d'ailleurs pas au domaine des seuls enfants. Les dizaines de milliers d'immigrants qui viennent se fixer au Canada et notamment dans le Québec, alors qu'ils ignorent l'une et l'autre des deux langues "officielles" n'ont rien de plus pressé que d'en étudier au moins une. Qu'est-ce donc alors qui conditionnera leur choix ? Des facteurs d'ordre économique et social, sans doute : leur travail et leur environnement humain mais d'autres aussi dont notamment l'influence du groupe qui les aura accueillis et déjà partiellement absorbés, les instruments d'enseignement mis à leur disposition par l'un et l'autre groupe ainsi que la propagande exercée à cet effet par chacun d'eux.

Est-il naturel et admissible alors, qu'une pro-

portion d'au moins les 3/5 des immigrants fixés dans le Québec optent pour l'étude de la langue anglaise ? Rien n'empêche sans doute qu'ils apprennent et le français et l'anglais mais l'expérience démontre que c'est le petit nombre qui s'y résolvent et qu'en pratique l'immense majorité des immigrants jugent suffisant d'ajouter une langue à la leur propre ou aux quelques langues qu'ils parlent déjà. Nous sommes donc devant ce fait déroutant que la population d'une province française dans une proportion de plus de 80 % n'arrive à faire adopter sa langue que par les 2/5 au mieux — et sans doute moins — des immigrants qui se fixent chez elle. C'est peut-être ici que réside le plus grave problème et que s'impose l'action la plus considérable et la plus urgente.

Il importe de noter au passage certaines initiatives fécondes. Mentionnons par exemple l'excellent travail du Service des Néo-Canadiens de la Commission Scolaire de Montréal. Mais celui-ci a comme domaine d'action plutôt les immigrants adultes pour lesquels il organise un bon ensemble de cours de français, selon une méthode et des manuels qui ont fait leur preuve. Mais l'immense domaine des enfants, de loin le plus important, lui échappe et en pratique, les 2/3 des enfants néo-canadiens sont absorbés par les écoles catholiques de langue anglaise, c'est-à-dire rattachés à la section irlandaise de la Commission Scolaire de Montréal. Inconsciemment chez les uns, délibérément chez les autres, cette politique est suivie in-

tensément depuis plusieurs années. Voilà un premier point sur lequel les autorités provinciales responsables de l'éducation ont une tâche de première importance à accomplir. Et ce, d'autant plus que, nous le rappelons, environ les 3/5 des immigrants venus au Québec, s'établissent dans la région métropolitaine.

Pour ce qui est du reste de la province, force nous est de constater que même là, dans des régions à très forte majorité canadienne-française, un trop grand nombre d'immigrants, abandonnés à eux-mêmes, par les nôtres, victimes de ce stupide ostracisme qui joue au total bien plus contre nous que contre eux, optent pour la langue de l'autre élément. Pareille situation est une occasion de scandale. Et le problème ici encore atteint de telles dimensions qu'il est du ressort des autorités provinciales, notamment du secrétariat de la province, d'en entreprendre la solution par le truchement des Commissions Scolaires et des diverses institutions d'enseignement qui, à un titre ou à l'autre, relèvent de lui. Nous nous en voudrions de ne pas reconnaître ici les gestes déjà posés dans ce sens par le Secrétariat même, sur le plan des cours de langue française pour adultes et par le ministère de la Jeunesse et du Bien-Etre Social, par l'ouverture de ses centres d'apprentissage aux jeunes Néo-Canadiens. Tout cela, cependant, n'est qu'une goutte d'eau face à l'ensemble du problème "éducation des Néo-Canadiens". La solution générale qui doit y être apportée ne peut d'ailleurs que prendre place dans

une politique complète, généreuse et réaliste du Québec devant la question de l'immigration, dans la perspective des intérêts bien compris de la Province et de la nationalité dont elle constitue l'expression.

Nous ajouterons un mot à propos des loisirs. Comme l'exercice organisé de ceux-ci est généralement du ressort de groupements rattachés soit à l'institution d'enseignement, soit à la paroisse, rien d'étonnant alors que les jeunes Néo-Canadiens, sur ce plan encore, ne trouvent guère pour les attirer et les intéresser que des organismes anglo-canadiens. Quelques sociétés canadiennes-françaises, qu'il serait possible de dénombrer sur les doigts d'une seule main, ont bien essayé de remédier à cette situation. Leur effort toutefois n'aboutit en définitive qu'à mieux souligner les résultats nettement supérieurs des groupements anglo-canadiens. Les Canadiens français du Québec ne possèdent par exemple aucunement l'équivalent du Y.M.C.A. et d'entreprises analogues. Mais il serait possible, notamment sur le plan paroissial, de mettre au point une campagne afin d'attirer dans nos groupes de loisirs et de jeunesse un nombre considérable de jeunes Néo-Canadiens et c'est là bien souvent un moyen singulièrement fécond de les "accrocher" à la longue à notre groupe ethnique. Il est également hautement souhaitable que se créent dans les principaux centres de la province, des organismes qui se consacraient à susciter des relations amicales entre Canadiens français et Néo-Canadiens

sur les plans culturel et social. Et nous croyons que le gouvernement provincial devrait accorder un appui moral et pratique à ce qui existe déjà et aux organismes éventuels, par le moyen de subventions.

Tels sont sommairement brossés les principaux facteurs d'intégration de l'immigrant et qui, selon qu'ils sont ou non utilisés à bon escient, hâtent ou retardent le processus ou même écartent au bout d'un temps toute possibilité d'intégration. au sein de la communauté canadienne-française du Québec du plus grand nombre possible d'immigrants, ensemble de moyens qui s'insèrent dans le cadre d'une politique réaliste et vraiment nationale de l'immigration dont ils forment la partie que nous appellerions "interne".

2. Information et Pré-sélection

Car, il existe une autre partie, également importante, d'une politique d'immigration conçue en fonction des intérêts et de l'avenir du Québec. Et cette partie concerne les immigrants avant même qu'ils aient quitté leur pays pour venir au Canada, pour venir dans notre province. Car là aussi, nous devons avoir une politique de présence.

Jusqu'à maintenant, le Québec n'a exercé aucune activité dans ce domaine, bien que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord l'y autorise pleinement. Le recrutement et la sélection des immigrants à destination du Québec ont été laissés entre les mains des seuls représentants du mi-

nistère fédéral de l'immigration, de même que l'information qui leur est dispensée au sujet de notre province. Compte tenu des besoins particuliers et de la situation inédite du Québec au sein de la Confédération canadienne, face aussi aux erreurs qui ont été jusqu'ici commises, nous croyons absolument nécessaire que le gouvernement provincial agisse dans le domaine de la représentation de la province à l'étranger, notamment en ce qui concerne la pré-sélection des immigrants et l'information qui leur doit être fournie.

D'une part, le Québec sera en mesure de cette façon de présenter aux futurs immigrants une image plus juste et plus vraie de la province et de tous ses aspects et conséquemment de les mieux préparer à l'intégration à notre milieu, voire, en certains cas, de leur éviter un déplacement qui ne serait qu'une malheureuse aventure. De l'autre, il pourrait choisir un certain nombre de techniciens et spécialistes répondant exactement aux besoins de la province, en matière notamment de progrès industriel et agricole, et venant des pays les plus voisins de nous par leur culture, leur religion et leur mentalité. Voilà qui serait d'un avantage incalculable pour la province: il en résulterait en effet que nombre d'aspirants-immigrants mieux renseignés ne viendraient pas ou se dirigeraient vers une autre région du Canada; que des immigrants beaucoup plus "adaptables" viendraient pour une part dans la province; enfin, que l'intégration d'immigrants répondant mieux aux besoins du Québec et mieux renseignés

à son sujet, s'accomplirait beaucoup plus facilement. Et à leur arrivée ici, les services officiels d'accueil et d'assistance prendraient tout naturellement la suite des services de sélection et d'information d'outre-mer, avec le résultat qu'une politique d'ensemble se traduirait par une suite logique et cohérente d'étapes qui, dans un climat de compréhension et d'efficacité, conduiraient tout naturellement le nouveau venu à prendre sa place parmi ses frères canadiens-français.

On élèvera sans doute une interrogation sur la capacité actuelle d'absorption d'immigrants par le Québec. Remarquons tout d'abord que si nous laissons toute la question entre les mains du gouvernement fédéral, il continuera sa politique et que des immigrants continueront à nous arriver par dizaines de milliers. Autant donc que nous ayons le plus possible notre mot à dire dans une politique qui se poursuivra de toutes façons. Par ailleurs, le fait que le Québec ait reçu depuis 1946 près de 200,000 immigrants sans que son économie en ait souffert semble indiquer que la capacité d'absorption existe réellement. Ce qui nous paraît nécessaire, c'est de tout mettre en oeuvre pour que l'immigrant exerce ici une fonction la plus intéressante pour lui et la plus utile pour le Québec. Et c'est là ce qui nous amène à jeter un rapide coup d'oeil sur l'économie de la province, notamment en matière industrielle et en matière agricole. Et tout d'abord, il apparaît évident que, même dans la perspective de la situation économique actuelle, la province n'a pas atteint, il s'en

faut, son optimum de population. Puisque d'une part, un certain accroissement de la population s'avère nécessaire, puisque, d'autre part, celle des autres provinces va augmenter sensiblement par l'apport de l'immigration et puisque enfin, le fédéral continuera à diriger un certain pourcentage des immigrants vers la province, n'est-il pas indispensable que le Québec ait son mot à dire dans le choix de ces immigrants et qu'il mette tout en oeuvre pour que ceux qu'il reçoit et recevra constituent un authentique apport non seulement numérique mais surtout qualitatif au groupe franco-canadien du Québec?

Il nous paraît intéressant de comparer quel pourcentage de sa population de 1953, chaque province renferme de Néo-Canadiens. Le tableau s'établit comme suit: Ontario, 10.12 %; Alberta, 7.41 %; Manitoba, 5.94 p.c.; Québec, 4.45 p.c.; Saskatchewan, 3.50 p.c. et Maritimes, 2.52 p.c. Ainsi, à l'exception de la Saskatchewan et des Maritimes, toutes les provinces du pays reçoivent passablement plus d'immigrants que le Québec eu égard à leur population respective.

Or, sous l'angle économique, le développement extraordinaire de la Province au cours des dernières années, semble bien ne constituer qu'une première étape. Les énormes richesses hydrauliques du Québec, ses formidables gisements de minerais de fer et de titane, et les vastes possibilités encore à peine soupçonnées en matière métallifère, placent notre province dans une situation tout ensemble privilégiée et dangereuse. Privilégiée pour

autant qu'on s'arrête uniquement à la formidable quantité de richesses encore inexploitées qu'elle renferme. Dangereuse, si on veut bien s'arrêter à ceci que notre province va devenir de ce fait un objet de convoitise pour le reste du Canada comme pour les puissants et tout voisins Etats-Unis et que les énormes possibilités de la province vont attirer tout ensemble un formidable capital étranger susceptible de nous asservir économiquement de manière définitive ainsi qu'une masse d'immigrants de tous types d'où les aventuriers ne seront sans doute pas absents.

Face à cette situation, il nous apparaît de la plus haute urgence que le gouvernement du Québec, conscient des exigences nationales souveraines, conscient également de ce qu'à notre époque surtout, le nombre et la richesse sauvent ou condamnent une nation et sa culture — il nous apparaît de la plus haute urgence, disons-nous, que les autorités provinciales agissent de façon que la province reçoive exactement ou du moins le plus possible la sorte d'immigrants dont elle a besoin, c'est-à-dire des immigrants le plus facilement adaptables au groupe franco-canadien en même temps que des travailleurs de haute valeur technique et morale. De cette double préoccupation, on le sait trop, personne d'autre que nous ne sera animé. Le gouvernement fédéral ne tiendra évidemment pas compte de ce qu'un immigrant destiné au Québec peut apporter au groupe canadien-français et ce n'est d'ailleurs pas son rôle. C'est au Québec et au Québec seul qu'il appartient de

sauvegarder en ce domaine les chances historiques de l'avenir de la province et au delà d'elle de la nation canadienne-française dont notre province est la principale expression en terre d'Amérique. C'est en tenant compte des exigences économiques et techniques mais aussi spirituelles et culturelles de la province que nous pourrons tout à la fois amener ici une immigration répondant exactement à nos besoins et mieux préparer à leur nouvelle patrie les immigrants par ailleurs choisis ou acceptés par les représentants du ministère fédéral de l'immigration.

Possible du point de vue du développement à longue échéance de la grande industrie, dans le Québec, l'absorption d'une immigration sélective et rationnelle l'est encore en fonction des besoins de notre agriculture. Sans verser dans le sentimentalisme du retour à la terre, il est un fait évident: c'est le maintien, tour à tour rapide et lent, de l'exode de nos ruraux vers les régions urbaines. De 55% en 1920, la population agricole du Québec n'était plus que de moins de 20% de l'ensemble en 1950. Et le mouvement continue insensiblement. Le phénomène a des motifs d'ordre social et économique mais aussi psychologique qui sont suffisamment connus. Bornons-nous ici à constater une fois de plus ce fait. Non seulement d'immenses domaines attendent encore leurs occupants au titre de la "colonisation" mais il se trouve dans notre province de plus en plus de terres délaissées qui attendent de nouveaux agriculteurs.

Or, on le sait de reste, c'est le milieu rural qui, par son homogénéité et son caractère plus "humain", favorise le mieux l'intégration rapide au sein d'une population, de nouveaux éléments. Jusqu'ici, nous n'avons défini et pratiqué aucune politique relativement à l'établissement d'immigrants sur les terres abandonnées ou encore en friche du Québec. Les meilleurs agriculteurs, parmi les immigrants, sont allés par dizaines de milliers se fixer dans les autres provinces.

Etant donné pour le Québec le besoin de maintenir une proportion considérable de sa population sur la terre, étant donné par ailleurs que plus que tout autre le milieu rural favorise chez nous l'intégration des immigrants au groupe canadien-français, il s'avère indispensable que sur ce point également une politique réaliste soit appliquée. Des milliers d'immigrants déjà parmi nous, des dizaines de milliers d'aspirants-immigrants dans des pays latins et chrétiens d'Europe occidentale ne demandent pas mieux que de venir poursuivre parmi nous leur existence comme agriculteurs. Et il faut souligner que le développement des divers aspects de l'agronomie dans les pays européens, la longue et riche tradition dont les agriculteurs y sont les héritiers, ferait que la province bénéficierait à un point incalculable de l'apport d'immigrants-agriculteurs judicieusement choisis. Ajoutons que la nécessité pour tout pays qui entend progresser de maintenir et d'accroître le réservoir incomparable d'hom-

mes sains que constitue le milieu rural, commande toute l'attention des autorités provinciales à l'endroit de ce problème.

Il découle de tout cela que le Québec non seulement est capable de recevoir et d'absorber annuellement quelques milliers de bons agriculteurs européens et leurs familles mais encore qu'il doit le faire de toute urgence; qu'il doit, à tout le moins, et ce serait déjà quelque chose, favoriser par tous les moyens possibles, l'établissement sur des terres du Québec des immigrants agricoles qui se trouvent déjà parmi nous et continuent d'y venir. Le gouvernement provincial devrait à tout le moins venir en aide aux organismes agricoles qui doivent s'intéresser à une question où une fois de plus se rejoignent l'intérêt des immigrants et celui de la province. Il faudra, par ailleurs, que les ministères de l'agriculture et de la colonisation accordent aux immigrants sérieux, désireux de s'établir sur des terres québécoises les mêmes avantages qu'aux indigènes. L'immigration ici d'éléments européens ruraux bien choisis peut être pour la province entière une source de remarquable progrès économique et largement humain : laisserons-nous une fois encore d'autres bénéficier de cette opportunité historique ?

La mise en oeuvre de semblable politique de recrutement et pré-sélection d'immigrants et de renseignements à l'endroit de tous les aspirants-immigrants postule la création d'offices ou de missions du Québec dans les principaux pays

européens. De pareilles missions joueraient un rôle d'une portée incalculable pour le prestige de la province à l'étranger : leur action se ferait sentir sur le plan de l'information générale, des relations culturelles et commerciales et sur celui de l'immigration. La somme nécessaire à leur entretien aurait tôt fait d'être récupérée en avantages psychologiques et pratiques de tous ordres. Si le Québec persiste à être absent là où se concrétise une politique d'immigration qui pèsera de tout son poids sur le destin de la province au sein de la Confédération, il refuse alors systématiquement une chance importante de progrès et jusqu'à un moyen vital de maintenir son influence et celle de tout le Canada français, à la longue, au sein de l'ensemble canadien.

Cette présence du Québec, il faudra encore qu'elle se fasse sentir pendant la traversée de l'immigrant, par le moyen de conférences sur les divers aspects de la vie de la province, par le moyen de manuels pratiques, de livres, revues et journaux canadiens-français. A l'heure actuelle, l'immigrant, au cours de la traversée, est le plus souvent soumis, plus ou moins ouvertement, à une propagande qui tend à lui présenter un seul visage du Canada et on devine lequel. Voilà encore qui appelle l'action du Québec dans le cadre d'une politique réaliste en face de l'immigration. Avant le départ, au cours de la traversée, à l'arrivée même et dans les semaines qui suivent l'arrivée, il importe souverainement

que la présence du Québec se fasse sentir, bienveillante, efficace, chaleureuse. L'apport à notre groupe ethnique de quelques centaines de milliers d'immigrants est à ce prix. Et qui soutiendrait que c'est là payer trop chèrement le maintien de l'influence du Québec et son progrès dans les divers domaines, comme province française et chrétienne ?

CONCLUSIONS

Tels sont les deux éléments principaux d'une politique réaliste de l'immigration dont la mise en oeuvre s'impose avec une urgence qu'elle n'a jamais encore présentée. Voici que depuis 1946, le pays a reçu près d'un million d'immigrants dont quelque 200,000 se sont fixés dans le Québec. Cet afflux, on le sait, continue et continuera vraisemblablement pendant plusieurs années encore. Or, jusqu'à maintenant, aucun effort systématique n'a été entrepris à la mesure de la nation canadienne-française, aucun comportement précis et sérieux n'a été adopté par les autorités du seul Etat provincial français dans le but de faire tourner au moins partiellement à l'avantage de la province, ce phénomène.

Face à une situation de fait que ni l'indifférence ni l'hostilité ne peuvent effacer ou supprimer, le plus élémentaire réalisme commande d'adopter une attitude cohérente et de la traduire rapidement dans les faits. Cette attitude, mieux cette politique doit être définie, pour le peuple

français et chrétien que nous formons, en fonction d'une part de critères humanitaires et chrétiens, de l'autre de considérations d'ordre national et d'ordre pratique. Les uns et les autres, nous croyons l'avoir suffisamment démontré, appellent de toute urgence la mise au point d'un système d'information, d'accueil et d'assistance à l'endroit des immigrants, d'éducation populaire des nôtres, de mobilisation de toutes les institutions et de toutes les énergies pour que le fait "immigration" loin de desservir, comme certains ont pu le rêver, la présence française au Canada et dans le Québec même, la maintienne et l'accroisse.

Aujourd'hui, encore, il n'est pas trop tard pour que le Québec se ressaisisse et pratique une politique d'intégration où se rejoignent les intérêts des immigrants et ceux de la province. A ce geste généreux et réaliste auquel l'événement nous appelle, à ces dizaines de milliers de futurs Canadiens français que l'Histoire et la Providence nous proposent, allons-nous persister à opposer le refus de l'hostilité et de l'incompréhension? C'est ce que les directeurs de la Société d'Assistance aux Immigrants se refusent absolument à croire; c'est ce pourquoi ils ont voulu vous soumettre, Messieurs, ce Mémoire et ce pourquoi, confiants dans la conscience nationale et chrétienne de nos dirigeants, ils vous présentent respectueusement, en terminant, les recommandations qui leur paraissent les plus utiles et les plus pressantes.

Recommandations

1e) Et tout d'abord, la Société d'Assistance aux Immigrants demande avec une respectueuse insistance aux autorités de la Province de créer d'urgence une Commission Consultative Permanente sur l'Immigration et les problèmes s'y rattachant, commission qui serait formée de spécialistes de la question;

2e) la Société demande également que le gouvernement de la province de Québec crée des missions permanentes dans les pays européens les plus proches de nous par la culture, la langue et la religion, missions ou représentations qui auraient entre autres rôles celui de centre d'information à l'endroit des aspirants-immigrants et d'instrument de pré-sélection de ceux-ci et que, pour y répondre de ce côté-ci de l'Atlantique, le gouvernement de la province crée des centres complets d'accueil, dans les principales villes ou, du moins, qu'il subventionne généreusement les organismes privés disposés à accomplir cette besogne;

3e) la Société recommande aussi que les autorités provinciales responsables émettent des directives précises en matière de comportement envers l'immigrant à toutes les Commissions Scolaires et institutions d'enseignement qui se trouvent directement ou indirectement sous leur juridiction, de manière à faire progressivement l'éducation des nôtres dans ce domaine;

4e) Tout en reconnaissant et en soulignant l'ef-

fort déjà accompli par le Secrétariat de la province sur le plan de cours pour les immigrants et celui que poursuit le Ministère du Bien-Etre Social et de la Jeunesse sur le plan de la formation technique, la Société demande instamment que l'un et l'autre ministères augmentent dans la plus forte mesure possible ce qu'ils accomplissent déjà et coordonnent leur action;

5e) la Société d'Assistance aux Immigrants demande encore que notre législation sociale soit amendée de manière à ce que les Néo-Canadiens puissent, dans toute la mesure du possible, bénéficier des mêmes avantages sociaux que les citoyens canadiens du Québec;

6e) la Société demande également que, au sein du ministère de l'Agriculture, l'on affecte quelques spécialistes à la question de l'établissement rural des immigrants, de façon que tous ceux d'entre eux qui désirent se fixer dans la province comme agriculteurs et le peuvent, bénéficient du maximum d'avantages possible pour réaliser leur aspiration; et cette recommandation implique, il va de soi, que des institutions comme le crédit agricole et toutes autres soient accessibles aux Néo-Canadiens comme aux indigènes;

7e) Etant donné qu'une action suivie de la part d'organismes privés en matière d'accueil et d'assistance à l'immigrant ne peut qu'aider largement les autorités de la Province à mettre en oeuvre une politique réaliste d'immigration, la Société demande avec insistance que le gouvernement de cette province apporte sur les plans

moral et financier un concours aussi large et généreux que possible aux organismes actuels et éventuels, organismes privés dont la Commission Consultative précitée pourrait coordonner l'action ;

8e) enfin, la Société d'Assistance aux Immigrants souhaite vivement que le gouvernement provincial, face au Conseil Canadien du Civisme, organisme animé par le ministère fédéral de l'immigration et dont le caractère est systématiquement et exclusivement anglais, suscite la création d'une sorte de "Conseil canadien-français ou québécois du civisme" dont l'action pourrait être extrêmement féconde pour faciliter l'intégration progressive à la communauté franco-canadienne des immigrants établis dans le Québec.

Nous n'avons pas l'outrecuidance, Messieurs, de croire que ces quelques propositions constituent à elles seules une politique d'immigration comme celle que nous avons définie au cours de ce mémoire. Nous croyons simplement que, traduites dans la réalité, elles seraient une contribution extrêmement importante à une tâche qui doit se situer au premier plan des problèmes que le Québec a le devoir de résoudre d'urgence.

Le Mois :

Les syndicats ouvriers et l'action politique

Bien des gens craignent l'orientation que prend le syndicalisme ouvrier dans la province de Québec. En quatre ans, on l'a vu se cabrer dans une attitude de révolte de plus en plus violente. Par une série de grèves sensationnelles, il a saisi et passionné l'émotion publique. Il en est même venu à s'attaquer à des institutions et à des structures sociales que tout le monde semblait considérer comme vénérables.

Telle est du moins, je crois, l'impression de la plupart des gens qui ne sont pas mêlés directement aux problèmes ouvriers mais qui en suivent de loin l'évolution. L'exemple typique qu'on invoque pour expliquer ce sentiment, c'est le chemin parcouru par la CTCC. Elle groupait autrefois des syndicats paisibles, avec qui tout le monde pouvait se mettre d'accord au moins sur le plan du nationalisme.

On la retrouve aujourd'hui revendicatrice et révolutionnaire. Elle prêche contre les "vieilles structures sociales"; elle n'hésite plus devant les grèves quasiment sans relâche; elle dénonce les autorités et surtout elle semble beaucoup moins enthousiaste dans la défense des chers vieux idéaux: survivance française, confessionnalité, etc.

La CTCC fournit donc le cas type. Mais l'on est tout aussi mal à l'aise devant le développement prodigieux qu'ont connu au cours des derniers temps les syndicats du Congrès canadien du travail (CIO). Ils ont la réputation d'être socialistes. Il suffisait, — il n'y a pas si longtemps, — d'invoquer cet argument pour convaincre les travailleurs de s'en éloigner. Mais ne voilà-t-il pas que ce groupement accroît ses effectifs, forme une fédération (La Fédération des unions industrielles du Québec), crie très fort pour s'affirmer. Et pour comble, la CTCC vient l'appuyer en se liant par des cartels.

Tout cela porterait à croire que les ouvriers de chez nous sont véritablement gagnés par l'esprit de révolte, si les syndicats de la Fédération américaine du travail ne laissaient pas subsister un doute par leur attitude de plus en plus conservatrice.

Alors on se retourne contre des chefs. Il est tellement plus rassurant de penser que tout ce tapage est le travail d'un petit groupe d'exaltés.

C'est sans doute le raisonnement qu'on s'est fait lorsqu'on a vu au cours des derniers mois les porte-paroles syndicaux parler d'action politique et dénoncer avec des violences nouvelles de langage les vieux partis, l'ordre établi, et tout le tra-la-la.

N'a-t-on pas fait appel à la conscience de classe en disant aux travailleurs qu'il était temps qu'ils commencent à se mêler de leurs affaires? Mais là! S'en mêler pour vrai...! Gérard Picard n'a-t-il pas dit qu'il en avait "soupé" des vieux partis et que les politiciens du jour étaient les derniers de l'espèce? Philippe Vaillancourt n'a-t-il pas proposé que les syndicats qu'elle que soit leur affiliation joignent leurs efforts pour présenter des candidats aux élections municipales et provinciales?

De là, à prévoir la formation d'un parti ouvrier, les imaginations n'ont pas eu de peine. Les rumeurs ont commencé de circuler. On ne disait pas que les chefs ouvriers québécois étaient des communistes. C'était trop grossier. On disait simplement que l'esprit du marxisme les pénétrait lentement. Et l'on disait de même que NN. SS. les évêques étaient très inquiets; qu'ils songeaient à prendre des mesures; qu'il fallait absolument faire quelque chose pour tout remettre en ordre.

Tel est le malaise. Mais quelle est donc exactement la situation? C'est la première chose à se de-

mander si l'on veut éviter que la panique fasse faire des bêtises.

Or la situation est très exactement confuse. Il serait illusoire de croire qu'on puisse la qualifier d'un mot. On peut dire cependant qu'elle se présente de façon générale, comme ceci: devant une série de problèmes concrets et pressants, les forces ouvrières cherchent des solutions sans avoir pu encore les fixer.

Par exemple cette question de l'action politique. Il est entendu que nulle part dans le monde, les élections ne se font avec des prières comme a si brillamment expliqué notre premier ministre. Les pèlerins de l'absolu perdent leur temps à chercher des formes idéales d'action politique.

C'est entendu!

Mais il faut admettre que chez nous, le système est particulièrement corrompu. N'ayant pas et n'ayant jamais eu, comme groupe, un respect réel et un attachement réel à l'égard du parlementarisme, de la constitution; ne croyant pas et n'ayant jamais cru de façon essentielle, à la démocratie, nous n'éprouvons pas de scrupule à vendre nos votes, ni à acheter ceux des autres. C'est la conséquence de ce phénomène historique qui nous a donné le "système démocratique", sans que nous l'ayons

désiré pendant des générations et des générations. Sur le plan de la vie politique, nous n'avons ni tradition ni morale. Il en résulte tout naturellement une énorme pagaille.

Bien des gens réussissent à s'en arranger. Faute d'exercer un contrôle sur la législation par le scrutin quadriennal, on tire des ficelles et l'on réussit quand même à protéger ses petits intérêts.

C'est l'expérience de tout le monde chez nous. On a formé une multitude d'associations, pour remplir précisément cette fonction.

Mais voilà le nœud de l'affaire: les travailleurs eux, la grande masse des travailleurs, (ce qu'on appelle avec un mépris inconscient "les masses populaire") ne tirent pas de ficelles. Pour que tout le reste tienne, il faut qu'on puisse compter sur l'inconscience de ceux-là. Autrement le système fout le camp. Si "les masses populaires" votent intelligemment, le parlementarisme devient une chose sérieuse et tous les jeux sont faussés.

Nous le savions confusément, mais nous avons accepté la situation telle qu'elle était. Or voilà que les travailleurs eux aussi se mettent à réfléchir et tout le drame découle du fait qu'ils ne savent pas accepter.

Car remarquons bien qu'il est possible que l'agi-

tation actuelle marque un réveil réel des ouvriers de chez nous. Nous préférons croire qu'il s'agit d'une campagne montée par les chefs ouvriers; mais il faut admettre que l'autre hypothèse est possible. Après tout, le problème est réel, lui! Réel comme tous ces autres problèmes auxquels les sociologues attribuent la naissance du "prolétariat".

Le salaire moyen chez nous s'établit à peine au-dessus des \$2000 dollars par année. C'est-à-dire qu'il y en a qui gagnent plus, mais aussi qui gagnent moins. Et \$2000 dollars pour payer les loyers, faire manger une famille de 5 ou 6 enfants, en envoyer au moins un au collège, ce n'est pas de trop!

Et puisqu'on ne saurait s'arrêter seulement aux questions "matérielles" on pourrait parler aussi d'un prolétariat spirituel.

Nos gens vivent sans culture et sans tradition. L'indice de la vente de la bière le démontre bien. Heureusement il reste la paroisse qui les retient autour de leurs églises et de leurs curés. Mais même cela commence à s'ébranler. La paroisse des villes est malade. On l'a répété pendant toute une semaine sociale l'an dernier.

Il ne serait donc pas trop surprenant qu'une insatisfaction authentique soit à la base des revendications syndicales actuelles. Seulement elle n'a

pas trouvé encore le moyen de s'exprimer complètement.

La CTCC a réuni au début du printemps ses permanents pour discuter de l'orientation à prendre dans le domaine de l'action politique. On a écarté immédiatement l'idée d'un parti politique strictement ouvrier. C'était assez sage, car un tel parti n'aurait pas de chance. Non seulement il aurait de la difficulté à récolter des votes, mais si, d'aventure, il prenait le pouvoir, il ne saurait mener une politique de bien commun. Il serait irrémédiablement attaché au service d'une classe.

Qu'on ait écarté cette tentation, démontre non seulement que les chers ouvriers ont la tête moins chaude qu'on pense, mais encore qu'ils n'ambitionnent pas le pouvoir comme tel. Ce que désirent les travailleurs ce n'est pas un régime privilégié, mais simplement qu'on les admette comme des adultes, simplement qu'on leur reconnaisse les droits élémentaires d'un être humain: droit à ce qu'il faut pour manger et élever une famille, droit à ce qu'il faut pour s'éduquer, droit à ce qu'il faut pour jouer un rôle efficace de citoyen, droit enfin à ce qu'il faut pour pouvoir nourrir une vie spirituelle minimum.

A quel moyen s'arrêteront-ils pour obtenir tout cela? La réunion des permanents de la CTCC n'a pas pu le fixer clairement; mais la Fédération des

unions industrielles a proposé un plan concret: rédaction d'un manifeste de tendance nationaliste et socialiste, campagne conjointe autour de ce manifeste.

Les prochains mois, ou du moins les prochaines années diront le sort de ces tentatives. Une chose cependant ne fait pas de doute: l'attitude des "autres classes de la société" comptera pour beaucoup dans l'orientation que prendront les forces ouvrières

Et il n'est pas indifférent qu'elles prennent une bonne orientation. Si la province de Québec persiste dans "la petite politique", si elle n'adopte pas immédiatement un programme dynamique pour faire face à la révolution industrielle, et non seulement y faire face, mais la harnacher à notre profit, c'en est fait de notre survivance nationale. Un grand nettoyage politique, amorcé par les syndicats ouvriers, est peut-être la seule chance qui nous reste.

Ce n'est pas pour rien que M. Yves Urbain, professeur à l'Université de Louvain, lors de son récent voyage au Canada, nous a mis en garde contre les dangers qui guettent une "société qui se complaît dans une structure de conflit".

Fernand DANSEREAU.

TABLE DES MATIERES

L'ACTION NATIONALE

<i>Problème majeur</i>	383
------------------------------	-----

EMILIEN MESSIER, S.J.

<i>Immigration s' pensée de l'Eglise</i>	387
--	-----

PIERRE LAPORTE

<i>Panorama de l'Immigration</i>	395
--	-----

JEAN-MARC LEGER

<i>Le devoir du Québec envers l'immigrant</i>	410
--	-----

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

<i>Le Canada français et l'immigration</i>	423
--	-----

SOCIETE D'ASSISTANCE AUX IMMIGRANTS

<i>Mémoire à la Commission Tremblay</i>	411
---	-----

FERNAND DANSEREAU

<i>Les syndicats ouvriers et la politique</i>	491
---	-----

LES EDITIONS DE
L'ACTION NATIONALE

vous offrent :

Histoire du Canada (Groulx)	10.00
en 4 tomes	
L'Indépendance du Canada (Groulx) ..	1.50
Pour bâtir (Groulx)	2.00
La Pensée d'Henri Bourassa	1.00
(en collaboration)	



*Quatre instruments de travail
indispensables en 1954 aux
Canadiens - Français*



L'Action Nationale

Case Postale 221 — Station E,

Livres et Brochures
de
HENRI BOURASSA

5ème Anniversaire du DEVOIR	0.25
10ème Anniversaire du DEVOIR	0.35
La Presse Catholique et Nationale	0.35
Le DEVOIR a l'honneur de recevoir	0.10
Le Canada Apostolique	1.00
La Langue française au Canada (1915) ..	0.25
Femmes-hommes ou hommes et femmes ..	0.25
Le Divorce (conférence au Cercle Universitaire 1930)	0.25
La Crise — trois remèdes (1932)	0.10
Impressions d'Europe	0.25
Conscription (1917)	0.25
Bonne Entente	0.10



EN VENTE AUX

Editions de l'Action Nationale

C.P. 221 - STATION E - MONTREAL - TEL. RE. 7-7176

UN BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$490,000,000

558 bureaux au Canada

72 succursales à Montréal

Hommages aux collaborateurs de
l'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



FA. 1167

3605, ONTARIO est, Montréal

Tél. HA 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

914 St-Denis :: Suite 212 :: Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Marcel ALLARD
Gérant général

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

Biscuits - Gâteaux - Tartes

235 ouest, ave LAURIER, Montréal

CR 2165

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT



SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI

"Quand je cesserai de subvenir aux besoins de ma famille, si elle pouvait continuer à recevoir mon salaire, chaque semaine." C'est chose possible. Faites-vous expliquer, à titre gracieux, notre police de SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI. C'est une exclusivité de notre compagnie mutuelle.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL: 41 ouest,
rue Saint-Jacques, Mont-
réal 1, HA 3291, ou SUC-
CURSALE DE MONTRÉAL,
Flavius Gagné, C.L.U.,
gérant, 60 ouest, rue
Saint-Jacques,
Tél.: PL. 1807.



La borne-fontaine du coin!

Elle est indispensable; ne comptez pas seulement sur elle. Il faut aussi prévenir les incendies . . . et les guérir puisqu'ils se multiplient. Les pertes immobilières sont devenues si nombreuses qu'elles font scandale, dit M. L. Lewis, Président du Comité Incendies du Dominion Board. Vous voulez rester propriétaires? Pas de sécurité sans assurance! Faites la part du feu: rognez sur vos loyers pour qu'ils durent. C'est la loi. Inéluctable!

AFFILIÉE À LA C.U.A.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

41 ouest, rue S.-Jacques • HARBOUR 3291
Montréal

La Sauvegarde



ACTIF : \$29,000,000

ASSURANCES EN VIGUEUR :

\$155,000,000

protégeant

98,000 assurés.

..

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encourageaient les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.